
Syndicat canadien de la fonction publique

Mémoire concernant l'examen législatif quinquennal
de la Banque de l'infrastructure du Canada

Mars 2023

Mise en contexte

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le plus grand syndicat du Canada. Il représente 715 000 membres à travers le pays. Ceux-ci travaillent dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans les infrastructures municipales. Nous sommes heureux de présenter ce mémoire en réponse à l'examen législatif de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).

Le SCFP a toujours soutenu l'idée d'une banque d'infrastructure publique qui offre des prêts à faible coût aux administrations locales pour financer de nouvelles infrastructures publiques et renforcer leurs communautés. C'était le mandat initialement proposé dans la plateforme libérale de 2015.¹

En 2017, au lieu de cela, le gouvernement a créé une banque axée sur la mobilisation de capitaux privés pour financer des projets d'infrastructure.² Sa mission est devenue « de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures [...] qui généreront des recettes ».³

En réponse, le SCFP a publié un alarmant rapport exhaustif sur le changement d'orientation du mandat de la Banque. Celui-ci, publié en mars de la même année, a montré que le recours au financement privé pouvait non seulement doubler le prix des projets d'infrastructure en raison de coûts d'emprunt plus élevés, mais qu'il pourrait aussi entraîner une nouvelle vague de privatisations.⁴

Le SCFP a également souligné⁵ que l'accent mis sur la production de revenus pour les infrastructures publiques se traduira par des frais d'utilisation et que le mandat d'« attirer les investissements des investisseurs du secteur privé » n'est rien d'autre qu'un mandat de privatisation des actifs publics.

La même année, dans des observations⁶ aux comités permanents des finances (comité FINA) et des transports, de l'infrastructure et des collectivités (comité TRAN) de la Chambre des communes, ainsi qu'au comité sénatorial des banques et du commerce,⁷ le SCFP a demandé

¹ SCFP, « [La Banque de l'infrastructure des libéraux gardera des informations importantes sur les projets privatisés secrètes](#) », 26 septembre 2017.

² SCFP, « [Le budget 2017 en profondeur : les infrastructures](#) », 18 avril 2017.

³ [Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada](#), LC 2017, c 20, art 403, article 6.

⁴ Toby Sanger, « [Creating a Canadian Infrastructure Bank in the Public Interest](#) », Centre canadien de politiques alternatives, 20 mars 2017.

⁵ SCFP, « [La privatisation ne créera pas d'infrastructures durables](#) », 2 octobre 2020.

⁶ SCFP, « [Les Canadiens n'ont pas besoin d'une banque de la privatisation, mais d'infrastructures qui répondent à leurs besoins](#) », 29 mai 2017. En ce qui concerne le mémoire du SCFP au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, cf. ParlVU, « [No. de réunion 91 FINA](#) », 16 mai 2017. Pour le mémoire du SCFP au comité TRAN, cf. SCFP, « [Submission to the House of Commons Standing Committee on Transport, Infrastructure and Communities regarding Division 18 – An Act to establish the Canada Infrastructure Bank of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures](#) », mai 2017 [PDF].

⁷ SCFP, « [Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant la section 18 – Loi constituant la Banque de l'infrastructure du Canada du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures](#) », mai 2017 [PDF].

une approche qui donne la priorité à la transparence, à la propriété publique et à l'intérêt public. Nos observations soutenaient que l'infrastructure publique devrait être financée, possédée et livrée par l'État, et que la privatisation est une canalisation pour transférer l'argent de l'État dans les poches de l'industrie privée.

La transparence :

La transparence pose problème depuis le tout début. En 2017, lorsque le gouvernement fédéral a promulgué la loi constitutive de la Banque, il l'a fait en l'enfouissant dans un projet de loi budgétaire omnibus de 300 pages, limitant ainsi les débats.⁸

Le projet de loi comprenait aussi des dispositions spécifiques pour exempter la BIC de la législation sur l'accès à l'information afin qu'elle puisse mener une grande partie de ses opérations en secret.⁹ Dans un rapport, le Columbia Institute s'en est pris à ces exemptions en disant que « quand on empêche le citoyen de connaître les détails des activités d'un gouvernement, cela porte atteinte à la reddition de comptes gouvernementale et à la démocratie »¹⁰.

Au final, le projet d'une banque prêtant à faible coût aux communautés locales est devenu axé sur des bénéfices élevés réalisés à huis clos par des entreprises rentables et multimilliardaires. Rien d'étonnant quand on sait que les intervenants qui ont finalisé le projet n'étaient autres que McKinsey et BlackRock, la plus grande société d'investissement au monde.¹¹

Un coup d'argent pour les riches

BlackRock contrôle environ cinq pour cent des actions de 97,5 pour cent des 500 plus grandes sociétés cotées en bourse aux États-Unis, ce qui lui permet de profiter largement d'une banque qui subventionne les bénéfices privés des sociétés dans lesquelles elle investit.¹²

En 2022, la Banque de l'infrastructure du Canada a consacré plus de 135 millions de dollars¹³ en financement au Dream Group of Companies afin que celui-ci modernise ses propriétés, y compris des fiducies de placement immobilier (FPI). Les spécialistes du logement considèrent les FPI et les autres investisseurs prédateurs comme un moteur majeur de l'inégalité en matière de logement au Canada.¹⁴

⁸ SCFP, « [Les Canadiens n'ont pas besoin d'une banque de la privatisation, mais d'infrastructures qui répondent à leurs besoins](#) », 29 mai 2017.

⁹ SCFP, « [Le SCFP propose des solutions pour rendre le système d'accès à l'information efficace](#) », 30 août 2021.

¹⁰ Keith Reynolds, « [La Banque de l'infrastructure du Canada et le droit du public à l'information](#) », The Columbia Institute, 2017, page 21 [PDF].

¹¹ SCFP, « [Miser sur la privatisation : la Banque de l'infrastructure du Canada](#) », 13 juin 2017.

¹² Yale Law School, « [Leilani Farha confronts the commodification of housing](#) », 11 février 2022.

¹³ Banque de l'infrastructure du Canada, « [Dream lance une initiative ambitieuse de rénovations énergétiques de 19 bâtiments](#) », 12 mai 2022.

¹⁴ Martine August, « [La financiarisation du logement locatif multifamilial au Canada : un rapport pour le Bureau du Défenseur du défenseur fédéral du logement](#) », Bureau du défenseur fédéral du logement, juin 2022.

Dream Group of Companies appartient à Blackstone,¹⁵ la société qui a donné naissance à BlackRock, dans laquelle BlackRock détient des actions¹⁶ et qui a littéralement écrit les règles du jeu.

McKinsey, qui est au centre d'une controverse nationale¹⁷ concernant des contrats de conseil lucratifs, est un leader mondial dans l'art de profiter des conflits d'intérêts aux dépens des communautés. Elle a été critiquée pour avoir aidé les compagnies de tabac à lutter contre la réglementation tout en conseillant les prestataires de soins de santé sur le tabagisme;¹⁸ elle fait face à des accusations criminelles de corruption en Afrique du Sud;¹⁹ elle a participé à la surveillance de personnes dissidentes saoudiennes;²⁰ et elle a fait pression en faveur de la privatisation du National Health Service, le système de santé public du Royaume-Uni.²¹

Traiter les symptômes au lieu de la maladie

En 2021, le comité TRAN a entrepris une étude sur la Banque de l'infrastructure du Canada à la suite d'un rapport²² du directeur parlementaire du budget qui concluait que celle-ci n'avait pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés.

Initialement mandatée pour aller chercher quatre à cinq dollars d'investissements du secteur privé pour chaque dollar public,²³ la BIC n'a pas réussi à maintenir ne serait-ce qu'un ratio d'un pour un entre investissements publics et privés.²⁴ C'était après avoir initialement promis jusqu'à onze dollars du secteur privé pour chaque dollar public.²⁵

La BIC est considérée comme un tel échec que le comité TRAN n'a fait qu'une seule recommandation : l'abolir.²⁶

Le SCFP, cependant, a toujours été clair sur le fait que l'investissement dans l'infrastructure est l'un des meilleurs moyens de stimuler la croissance économique, comme Robert Ramsay,

¹⁵ Dream Group of Companies, «[Dream Unlimited: Investor Presentation](#)», février 2021 [PDF], page 7.

¹⁶ Au 14 mars 2023, BlackRock détenait une participation de 3,9 pour cent dans Blackstone, selon [CNN Business](#).

¹⁷ Catherine Lévesque, «[Parliamentary committee to meet Wednesday to look into McKinsey's \\$101.4 million in contracts](#)», National Post, 17 janvier 2023.

¹⁸ Michael Bobelian, «[The scandals and hypocrisy behind McKinsey's sterling reputation](#)», The Washington Post, 29 septembre 2022.

¹⁹ Geoffrey York et Robert Fife, «[Criminal charges against McKinsey cast spotlight on its business during former Canadian ambassador Dominic Barton's tenure](#)», The Globe and Mail, 7 octobre 2022.

²⁰ Sheelah Kolhatkar, «[McKinsey's work for Saudi Arabia highlights its history of unsavoury entanglements](#)», The New Yorker, 1er novembre 2018.

²¹ Walt Bodanich et Michael Forsythe, «[Shock Treatment: How McKinsey was put at the heart of the National Health Service](#)», The Times, 30 septembre 2022.

²² Bureau du directeur parlementaire du budget, «[Banque de l'infrastructure du Canada : Perspectives des dépenses](#)», 28 avril 2021.

²³ David McDonald, Susan Spronk et Thomas Marois, «[It's time for the Canada Infrastructure Bank to reclaim its public purpose](#)», Queen's Gazette, Queen's University, 12 avril 2022.

²⁴ Thomas Marois, «[Une banque publique pour assurer l'intérêt public](#)», SCFP, octobre 2022, page 7 [PDF].

²⁵ Nouveau Parti démocratique du Canada, «[Rapport complémentaire du Nouveau Parti démocratique du Canada](#)» trouvé à la page 21 du rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités : La Banque de l'infrastructure du Canada, 44^e législature, 1^{re} session, mai 2022 [PDF].

²⁶ SCFP, «[Le SCFP est favorable à l'abolition de la Banque de l'infrastructure du Canada recommandée par un comité parlementaire](#)», 3 mai 2022.

agent de recherche principal du SCFP, l'a dit au comité TRAN.²⁷ M. Ramsay, ainsi que d'autres défenseurs de l'intérêt public, ont appelé à une refonte de la BIC, surtout en supprimant son obligation d'obtenir du financement du secteur privé pour les projets d'infrastructure publique.

En réponse, le gouvernement fédéral a fait le contraire en renforçant le mandat de privatisation de la BIC. Dans le budget de 2022, il a élargi le mandat de celle-ci non seulement pour attirer des investissements privés dans des projets publics, mais aussi pour investir des fonds publics dans des projets dirigés par le secteur privé.²⁸

Mais le problème avec la BIC n'est pas qu'elle n'attirait pas les investissements du secteur privé. Le problème est qu'on lui ait donné le mandat de le faire.

Depuis ce mandat élargi, on constate une augmentation des investissements de la BIC dans des projets « verts ». Alors que certains semblent représenter des avancées importantes en partenariat avec les communautés autochtones, d'autres sont des investissements dans des projets appartenant à des entreprises multimilliardaires.

Comme indiqué précédemment, par exemple, le Dream Group appartient à Blackstone, l'un des plus grands investisseurs au monde avec un portefeuille d'une valeur de 975 milliards de dollars américains.²⁹ L'investissement de la BIC n'équivaut donc à rien de plus qu'une subvention de l'État à une entreprise privée dont la richesse correspond à la moitié du PIB du Canada. Une entreprise que le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable et le groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de la personne ont accusé « d'utiliser ses importantes ressources et son influence politique pour saper les lois et politiques nationales » qui protègent les droits de la personne dans le monde.³⁰

Les entreprises au pouvoir

Le SCFP est préoccupé par la mesure dans laquelle l'influence des entreprises s'est infiltrée dans les institutions s'occupant d'infrastructures publiques comme la BIC, dont la législation interdit à des représentantes et représentants municipaux, provinciaux ou fédéraux de siéger à son conseil, empêchant ainsi toute surveillance publique de la gouvernance d'une banque chargée de dépenser des dizaines de milliards de dollars publics.

Ehren Cory, PDG de la BIC, est membre du conseil d'administration du Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP).³¹ Le conseil d'administration de cette organisation, qui existe pour « façonner l'avenir de l'infrastructure et des services du Canada » par l'entremise de

²⁷ Robert Ramsay, [Remarks to the House of Commons Standing Committee](#) on Transport, Infrastructure and Communities, 11 mars 2021.

²⁸ Cf. Gouvernement du Canada, « [Budget 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable](#) », 2022, page 121 où il est écrit ce qui suit : « Afin d'accroître les retombées de la BIC, le budget de 2022 annonce un rôle élargi pour la BIC qui lui permettra d'investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. »

²⁹ Dawn Lim, « [Blackstone misses forecast for running \\$1 trillion by end of 2022](#) » Bloomberg, 26 janvier 2023.

³⁰ Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, « [Letter to Blackstone CEO](#) from the UN Special Rapporteur on the right to adequate housing and UN Working Group on Business and Human Rights », 22 mars 2019.

³¹ Conseil canadien pour les partenariats public-privé, « [CCPPP announces new board directors and new chair for 2022-2023](#) », 13 décembre 2022.

« partenariats public-privé »³² (autrement dit : par la privatisation³³), est composé de hauts fonctionnaires (y compris des sous-ministres) et de dirigeantes et dirigeants du secteur privé.

Le SCFP a assisté à la conférence C2P3 de novembre 2022 organisée par le CCPPP. On y a célébré l'augmentation des investissements fédéraux dans des projets dirigés par le secteur privé, notant en particulier les possibilités d'investissement (et de profit) du secteur privé dans l'eau, la santé et les soins de longue durée.

La solution du SCFP

En octobre 2022, le SCFP a publié un plan directeur pour réformer la Banque de l'infrastructure du Canada en prévision du présent examen.³⁴ Le rapport, rédigé par Thomas Marois, un expert de renommée internationale sur les banques publiques, propose des changements à la BIC pour que celle-ci puisse fonctionner dans l'intérêt public plutôt que pour le profit privé. Le rapport complet, joint en annexe à ce mémoire, formule les recommandations suivantes :³⁵

1. **Modifier le mandat de base de la BIC** : À l'heure actuelle, la BIC vise principalement à attirer des partenaires du secteur privé et des investissements privés. C'est sa mission telle que la loi la définit. Il faudrait modifier la mission première de la BIC pour que celle-ci se concentre sur le financement public de l'infrastructure publique.
2. **Rendre la BIC plus transparente et sa gouvernance plus représentative** : La BIC travaille pour le public. Ses activités devraient donc être transparentes et assujetties à un vaste régime de reddition de comptes. Son conseil d'administration devrait aussi être représentatif du Canada et des communautés où elle finance des projets. De plus, la représentation et la collaboration des peuples autochtones sont essentielles pour faire progresser la réconciliation.
3. **Faire de la durabilité environnementale une exigence pour le financement par la BIC** : Nous sommes en pleine crise climatique mondiale. Tout le monde devrait mettre la main à la pâte. Ainsi, la BIC devrait rechercher et financer des projets d'infrastructure qui entraîneront des répercussions directes sur la transition du Canada de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles vers la durabilité environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces derniers. Un projet qui ne contribue pas à la durabilité environnementale ne devrait pas être financé.
4. **Accélérer les travaux de la BIC en mettant l'accent sur le financement local, y compris pour les municipalités et les communautés autochtones** : Les PPP sont coûteux, risqués et lents.³⁶ La BIC devrait fournir un financement direct aux municipalités et aux communautés autochtones. Cette approche maximiserait sa capacité à accélérer les projets d'infrastructure publique.

Ces recommandations sont suivies d'exemples détaillés de moyens par lesquels on pourrait renforcer et réformer la BIC. Ces exemples font référence aux meilleures pratiques internationales, en s'inspirant des leaders de banques d'infrastructures publiques comme celles de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Finlande. Ils incluent aussi des pratiques recommandées

³² Conseil canadien pour les partenariats public-privé, «[About Us](#)».

³³ SCFP, «[Les PPP : fausses prétentions, coûts cachés](#)», 30 mars 2021.

³⁴ SCFP, «[Le SCFP dévoile un plan pour réformer la Banque de l'infrastructure du Canada](#)», 12 octobre 2022.

³⁵ Thomas Marois, «[Une banque publique pour assurer l'intérêt public](#)», SCFP, octobre 2022, page 5 [PDF].

³⁶ John Loxley et Salim Loxley, «[Poser les bonnes questions : Un guide à l'intention des municipalités qui envisageant les PPP](#)», SCFP, 15 octobre 2020.

canadiennes. Après tout, les banques publiques remplissent un chapitre crucial de l'histoire des efforts visant à bâtir une économie canadienne qui place les gens avant le profit.

Nos préoccupations concernant le présent examen

Depuis l'annonce de la BIC, le SCFP a été à l'avant-scène pour sonner l'alarme concernant le mandat de privatisation et les problèmes de transparence de celle-ci. Ces préoccupations au sujet de la transparence, dont certaines ont été discutées ci-dessus, semblent persister tout au long du processus d'examen prévu par la loi.

La loi constitutive de la BIC exige que la ou le ministre désigné examine les dispositions et le fonctionnement de la loi tous les cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.³⁷ L'examen aurait donc dû commencer le 22 juin 2022 et le rapport du ministre aurait dû être présenté au parlement en juin 2023.

Or, une note rendue publique en vertu de la loi sur l'accès à l'information semble montrer que l'examen a été entrepris en secret.³⁸ Puisque ladite note est en grande partie caviardée, y compris les détails sur l'examen lui-même, il est impossible de savoir ce que le gouvernement du Canada a fait afin de respecter son obligation légale en vertu de l'article 27 de la *Loi*.

De plus, la consultation publique à laquelle le présent mémoire est destiné n'a été annoncée par aucun communiqué de presse. La page Web de la consultation,³⁹ qui fixe la date limite du 31 mars pour la réception des observations du public, semble n'avoir été mise à jour que le 27 février. À notre connaissance, la seule annonce publique de l'examen a été un gazouillis émis par le compte Twitter d'Infrastructure Canada le 13 mars.⁴⁰

Nous recommandons que les prochains examens législatifs de la BIC et leurs consultations respectent les principes suivants :

- un cadre de référence public qui inclut l'évaluation du mandat, de la gouvernance et du cadre stratégique d'orientation de la BIC;
- un cadre transparent d'examen de son mandat et de son rendement, comme celui développé pour l'OCDE par la Chaire de recherche Jean-Luc Pépin de l'Université d'Ottawa;
- un processus d'interpellation sérieux qui sollicite les observations d'un large éventail de parties prenantes, notamment les spécialistes de l'environnement, les spécialistes en banques publiques, les municipalités, les communautés autochtones et les travailleuses et travailleurs.

Nous exhortons en outre le gouvernement à rendre publiques, de manière proactive, toutes les observations et recommandations reçues dans le cadre du présent processus d'examen, ainsi que l'origine de celles-ci.

³⁷ [Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada](#), LC 2017, c 20, art 403, article 27(1).

³⁸ SCFP, «[Le SCFP réclame la fin du secret entourant l'examen de la Banque de l'infrastructure du Canada](#)», 8 février 2023.

³⁹ Infrastructure Canada, «[Banque de l'infrastructure du Canada : Processus d'examen législatif](#)», page mise à jour le 27 février 2023.

⁴⁰ Infrastructure Canada, «[The #GoC wants to hear from you](#)», Twitter, 13 mars 2023.

Conclusion

Nous croyons en la transformation de la BIC par l'adoption d'un mandat véritablement d'utilité publique, comme d'autres juridictions l'ont fait dans le monde. À notre avis, la BIC occupe une position privilégiée pour fournir du financement à faible coût aux administrations municipales et autochtones et pour encourager le développement d'infrastructures détenues et entretenues par l'État.

Or, au lieu de transformer la BIC pour prioriser l'intérêt public, le gouvernement fédéral a élargi son mandat pour qu'elle puisse investir directement dans des projets dirigés par le secteur privé. C'est un pas dans la mauvaise direction.

On ne sait toujours pas dans quelle mesure ces investissements de dollars publics subventionneront les profits privés et la marge bénéficiaire des entreprises. Une grande partie du contenu des accords commerciaux auxquels la BIC est partie reste confidentiel. Le manque de transparence est un problème répandu des partenariats public-privé (PPP) et autres mécanismes de privatisation, ceux-ci dépassant souvent la portée des lois sur l'accès à l'information.

Il est essentiel d'examiner les lacunes du modèle de privatisation de la BIC afin de corriger le tir et de lui permettre de devenir ce que le gouvernement fédéral avait initialement promis. En prévision de l'examen quinquennal ordonné par la loi, nous avons publié nos quatre recommandations décrites précédemment.⁴¹ Nous espérons contribuer à ce qui devrait être un débat public sur l'avenir de la BIC. Nous regrettons d'être, au contraire, obligés de nous engager dans une consultation publique précipitée et sans transparence.

Nous demeurons préoccupés par le fait que le mandat de la BIC de rechercher des investissements privés entraînera la privatisation d'actifs publics, une augmentation des coûts pour les communautés, une baisse du salaire de la main-d'œuvre impliquée dans ces projets et un transfert constant de richesse des communautés vers les poches de riches investisseurs.

⁴¹ Thomas Marois, *supra* note 35.

ANNEXE : Thomas Marois, « [Une banque publique pour assurer l'intérêt public](#) »

AR:mp/sepb491

UNE BANQUE PUBLIQUE POUR ASSURER L'INTÉRÊT PUBLIC

recommandations pour l'examen
quinquennal de la Banque de
l'infrastructure du Canada

THOMAS MAROIS

OCTOBRE 2022

Publié par

le Syndicat canadien
de la fonction publique
1375 boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7
613-237-1590

Téléchargez cette publication
ou commandez des copies
imprimées au scfp.ca



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------|
| Introduction | 3 |
| Les tractations à l'origine de la BIC..... | 6 |
| Le gouffre financier de la BIC alors que des alternatives existent | 7 |
| L'héritage du Canada en matière de banques publiques et d'institutions financières | 8-9 |
| Figure 1 : Principales banques et institutions financières publiques au Canada, 2021 | 10 |
| Recommandation 1 : Modifier le mandat de base de la BIC | 11 |
| Une approche à vocation publique : la BNG | 11 |
| Figure 2 : La BNG en bref | 12 |
| Recommandation 2 : Rendre la BIC plus transparente et sa gouvernance plus représentative..... | 13 |
| Une approche démocratique représentative : la KfW | 13 |
| Figure 3 : La KfW en bref..... | 14 |
| Figure 4 : Membres désignés du conseil de surveillance de la KfW..... | 15 |
| Recommandation 3 : Faire de la durabilité environnementale une exigence pour le financement par la BIC.. | 16 |
| Une approche éprouvée en matière de durabilité environnementale : la Banque nordique d'investissement | 16 |
| Figure 5 : La Banque nordique d'investissement en bref..... | 17 |
| Recommandation 4 : Accélérer les travaux de la BIC | 18 |
| Une approche pour une infrastructure publique municipale et locale performante : MuniFin | 18-19 |
| Figure 6 : Propriétaires publics de MuniFin en pourcentage | 20 |
| Figure 7 : MuniFin en bref..... | 20 |
| Conclusion | 22 |
| À propos de l'auteur..... | 23 |
| Bibliographie | 24-27 |
| Annexe : Projets de la BIC en date de septembre 2022 | 28-31 |

INTRODUCTION

Ce rapport se veut une contribution à un débat public fort nécessaire sur la mission, le bilan et l'avenir de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). Publié alors que le premier examen officiel de la BIC est en cours, le présent rapport évalue le travail accompli par la banque à ce jour et expose les leçons à retenir des meilleurs modèles bancaires publics dans le monde. Notre conclusion est claire : la BIC a échoué sur plusieurs aspects clés. Heureusement, le Canada a la possibilité de réformer la BIC en en faisant une banque au service de l'intérêt public, une institution qui saura répondre aux besoins urgents de nos communautés tout en s'attaquant à la crise climatique.

La BIC a été créée par loi fédérale en 2017. La loi définit sa mission comme suit : « faire des investissements et chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructure situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple, en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada » (*Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, 2017). Cette loi prévoyait aussi un examen des résultats de la BIC après cinq ans (soit en 2022).

En mai 2022, le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (TRAN) de la Chambre des communes a déposé un rapport ne contenant qu'une seule recommandation : l'abolition de la Banque de l'infrastructure du Canada (TRAN 2022). Dans son rapport, le comité explique que la BIC n'a pas répondu aux attentes en matière d'efficacité, de coûts, de transparence, de besoins sociétaux et de participation du secteur privé.

Que s'est-il passé de 2017 à 2022 pour pousser un comité parlementaire à recommander au gouvernement d'abolir la BIC ? En une phrase : la BIC n'a pas été à la hauteur des attentes, peu de gens se portent à sa défense et elle doit réorienter sa mission.

Le SCFP, aux côtés de nombreuses autres organisations syndicales et de la société civile, critique vivement la BIC depuis sa création. Le personnel du SCFP a témoigné devant le comité TRAN, qui a cité ses recherches dans son rapport final. Le SCFP est d'accord avec bon nombre des conclusions du rapport, qui font écho à ses propres travaux, notamment pour les aspects suivants.

- **Efficacité** : la BIC n'a pas été en mesure de conclure des transactions à un rythme suffisant pour accomplir son mandat. En 2021, le directeur parlementaire du budget soulignait qu'il est peu probable que la BIC atteigne ses objectifs de dépenses (DPB 2021).
- **Coûts** : le rapport du comité TRAN indique qu'« en s'appuyant sur le financement privé, la BIC rate une occasion d'offrir aux municipalités un taux d'intérêt nettement inférieur, celui qu'elle pourrait obtenir par l'intermédiaire du gouvernement fédéral ». Le SCFP sonne l'alarme depuis le début au sujet du coût élevé du financement privé pour le secteur public ; il s'agit là d'un vice fondamental de la BIC.
- **Transparence** : la loi qui a créé la BIC interdit spécifiquement la divulgation de renseignements relatifs aux entreprises et aux investisseurs privés qui participent à ses projets. Elle prévoit aussi de nouvelles sanctions en cas de violation. Même les municipalités susceptibles d'accueillir des projets de la BIC se voient refuser l'accès à des renseignements importants. C'est antidémocratique. En collaboration avec le Columbia Institute, le SCFP a publié un rapport sur cette question (Reynolds 2017).
- **Gouvernance** : selon la loi, il est interdit à quiconque représentant une administration municipale, un gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral d'être membre du conseil d'administration de la BIC, même si celle-ci est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les grands projets d'infrastructure publique municipale, provinciale ou fédérale. De plus, la loi habilitante n'impose aucune exigence de représentation au conseil. Cette pratique n'est ni saine ni courante parmi les banques publiques.



- **Réponse aux besoins des communautés :** l'accent que met la BIC sur la privatisation par le biais de partenariats public-privé (PPP) limite sa capacité à répondre aux besoins d'infrastructure les plus criants de la population en fournissant directement un financement adéquat. Les PPP sont lourds, plus coûteux et ne conviennent pas à l'infrastructure vitale dont le Canada a besoin.

Malgré ces graves lacunes, le SCFP ne croit pas que la meilleure solution consiste à abolir la BIC. Le gouvernement du Canada devrait plutôt réorienter la banque de façon à servir l'intérêt public. Les changements préconisés se feraient sur quatre grands axes.

1. **Modifier le mandat de base de la BIC.**

À l'heure actuelle, la BIC vise principalement à attirer des partenaires du secteur privé et des investissements privés. C'est sa mission telle que la loi la définit. Il faudrait modifier la mission première de la BIC pour que celle-ci se concentre sur le financement public de l'infrastructure publique.

2. **Rendre la BIC plus transparente et sa gouvernance plus représentative.**

La BIC travaille pour le public. Ses activités devraient donc être transparentes et assujetties à un vaste régime de reddition de comptes. Son conseil d'administration devrait aussi être représentatif du Canada et des communautés où elle finance des projets. De plus, la représentation et la collaboration des peuples autochtones sont essentielles pour faire progresser la réconciliation.

3. **Faire de la durabilité environnementale une exigence pour le financement par la BIC.**

Nous sommes en pleine crise climatique mondiale. Tout le monde devrait mettre la main à la pâte. Ainsi, la BIC devrait rechercher et financer des projets d'infrastructure qui entraîneront des répercussions directes sur la transition du Canada de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles vers la durabilité environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces derniers. Un projet qui ne contribue pas à la durabilité environnementale ne devrait pas être financé.

4. **Accélérer les travaux de la BIC en mettant l'accent sur le financement local, y compris pour les municipalités et les communautés autochtones.**

Les PPP sont coûteux, risqués et lents.¹ La BIC devrait fournir un financement direct aux municipalités et aux communautés autochtones. Cette approche maximiserait sa capacité à accélérer les projets d'infrastructure publique.

On recense, partout dans le monde, de nombreux exemples d'excellentes banques œuvrant dans l'intérêt public dont la BIC pourrait s'inspirer, plutôt que de maintenir le modèle obsolète et en déroute des PPP. Bon nombre de ces banques publiques peuvent faciliter l'investissement privé, mais elles le font sans céder le contrôle des projets ou saper la mission publique de l'infrastructure et des services. Ces banques publiques n'ont pas simplement pour but de réduire les risques liés à l'investissement privé et de privilégier les intérêts financiers privés, mais privilégient plutôt un financement à faible coût, à long terme et adéquat à des fins publiques. Voilà des modèles plus appropriés pour la BIC. Nous en présenterons quelques exemples plus loin.

¹ Le SCFP l'a démontré à maintes reprises. Par exemple : Loxley et Loxley, 2021.

LES TRACTATIONS À L'ORIGINE DE LA BIC

Dans leur plateforme électorale de 2015, Justin Trudeau et le Parti libéral du Canada ont promis de créer une Banque de l'infrastructure du Canada « pour fournir un financement à faible coût pour les nouveaux projets d'infrastructure ». ² Cet engagement a été réitéré dans les lettres de mandat ³ que le premier ministre Trudeau a données au ministre des Finances et au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. La perspective d'une banque publique qui fournirait un financement bon marché pour l'infrastructure publique était emballante pour le SCFP et bien d'autres groupes ayant lutté contre les tentatives du gouvernement de Stephen Harper de forcer la privatisation par le biais de Partenariats public-privé Canada ⁴ et d'autres stratagèmes néolibéraux.



Malheureusement, il est rapidement devenu clair que le nouveau gouvernement libéral utiliserait la BIC pour poursuivre la privatisation. Deux mois après son

entrée en fonction, le premier ministre Justin Trudeau a rencontré Larry Fink, PDG de BlackRock Inc., la plus grande société d'investissement au monde, et d'autres grosses pointures du milieu lors d'un petit-déjeuner organisé par Dominic Barton, le chef mondial de McKinsey Consulting (Wherry 2016).

Peu de temps après, le ministre libéral des Finances, Bill Morneau, a annoncé la nomination de Dominic Barton à la présidence de son Conseil consultatif sur la croissance économique (communiqué du GdC 2016). La grande majorité des autres membres du conseil étaient des PDG ou des cadres du secteur de l'investissement. Personne n'y représentait le milieu syndical, le monde municipal ou la société civile.

Outre Dominic Barton, les membres clés du conseil consultatif de Bill Morneau comprenaient Michael Sabia, PDG de la Caisse de dépôt et placement du Québec, la plus grande caisse de retraite au Québec (figure 1), et Mark Wiseman, alors PDG du Régime de pensions du Canada (qu'il a quitté quelques mois plus tard pour rejoindre BlackRock à titre de responsable mondial des actifs).

Le ministre Morneau a confié à ce groupe de puissants investisseurs et consultants privés l'élaboration des politiques relatives à la BIC. Les membres du conseil se sont rapidement mis au travail pour modifier la promesse électorale d'une banque publique à leur avantage. La première série de recommandations du conseil incluait une proposition de banque de l'infrastructure qui dépendrait fortement du financement plus coûteux du secteur privé. La banque envisagée tirerait parti du financement privé, souvent de manière à favoriser la privatisation de l'infrastructure publique, au lieu de fournir directement un financement approprié à faible coût, comme les libéraux l'avaient promis. Le modèle de banque d'infrastructure que Bill Morneau a finalement présenté avait très peu changé par rapport à cette première proposition.

1 Le SCFP l'a démontré à maintes reprises. Par exemple : Loxley et Loxley, 2021.

2 Voir la plateforme électorale 2015 du parti au : <https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2020/09/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>.

3 Par exemple : ARCHIVÉE - Lettre de mandat de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (pm.gc.ca).

4 Également connue sous le nom de PPP Canada, cette société d'État a été créée par le gouvernement Harper. Elle exigeait que les grands projets d'infrastructure passent par une « sélection PPP » pour évaluer le potentiel de privatisation. Le gouvernement Trudeau a fermé PPP Canada en 2015-2016.



En fait, comme l'ont révélé le chercheur en accès à l'information Ken Rubin et le journaliste du *Globe and Mail* Bill Curry, les notes de breffage et les présentations qui ont été utilisées par Justin Trudeau et ses ministres lors d'une séance sur la BIC à l'intention des investisseurs ont été rédigées en collaboration avec des responsables de BlackRock (Curry 2017). En effet, le gouvernement libéral a confié la conception et le développement de la BIC aux investisseurs qui en profiteraient le plus : les plus grands fonds de retraite et de placement privés au monde, comme BlackRock.

LE GOUFFRE FINANCIER DE LA BIC ALORS QUE DES ALTERNATIVES EXISTENT

Le gouvernement fédéral a fourni à la BIC un investissement de départ de 35 milliards de dollars de fonds remboursables sur demande.⁵ Selon les estimations initiales, chaque dollar de financement public devait générer cinq dollars de financement privé. Au cours de 2019-2020, après quelques changements à la direction de la banque, les projections de la BIC ont été fortement revues à la baisse, passant à deux dollars de financement privé pour chaque dollar de financement public. Même cette projection moins optimiste ne reflète pas la réalité : la BIC n'arrive même pas à maintenir un rapport d'un pour un entre investissement public et privé.

Le gouvernement fédéral a récemment révélé, dans l'ordre du jour parlementaire du 10 mars 2021 (Q-536), que trois projets de la BIC n'ont attiré qu'un dollar privé pour 1,9 dollar public. Le Réseau express métropolitain (REM) est le seul projet qui obtienne plus d'un dollar privé pour chaque dollar public. Si l'on tient compte des récents projets de carboneutralité pour les autobus et les municipalités qui n'ont attiré aucun investissement privé, les perspectives de la BIC sont bien en deçà des attentes du gouvernement. Ajoutons à cela la multitude de plaintes concernant la rapidité des décaissements, et il est clair que la BIC est un échec.

Autre problème manifeste de la BIC : sa stratégie visant à obtenir du financement privé coûteux entre en concurrence avec programmes fédéraux qui offrent du financement beaucoup plus avantageux. Le plan massif *Investir dans le Canada*, ainsi que les subventions et les prêts à faible coût offerts par d'autres programmes (parfois par la BIC elle-même) ont un effet dissuasif à la conclusion d'un PPP lent, lourd et privatisé. Pourquoi une municipalité envisagerait-elle un PPP coûteux alors qu'elle peut obtenir le même argent plus rapidement et à moindre coût auprès d'un autre programme fédéral ou de la BIC elle-même ? Les résultats de la BIC et les autres engagements du gouvernement fédéral en matière de financement de l'infrastructure se concurrencent, laissant peu de place au financement privé coûteux.

⁵ Il s'agit de fonds qui peuvent être rappelés avant la date d'échéance, par exemple des obligations d'une durée de 10 ans qui peuvent être rappelés à tout moment. L'émetteur paierait la valeur nominale plus tout intérêt dû au moment du remboursement.

En plus de ne pas attirer l'investissement privé, le modèle de la BIC est lourd et lent. En avril 2021, le directeur parlementaire du budget a constaté que le mandat forçant la banque à s'engager dans des PPP ralentissait le travail de la banque : « les retards de financement sont courants pour les projets public-privé d'investissement dans l'infrastructure » (DPB 2021). En effet, les retards de financement ne sont qu'une des nombreuses caractéristiques des PPP qui les rendent inadaptés aux projets d'infrastructure critiques.⁶

Les PPP sont également plus coûteux que l'approvisionnement traditionnel, tant au départ qu'à long terme. En 2014, la vérificatrice générale de l'Ontario a constaté que le gouvernement provincial avait payé 8 milliards de dollars en trop pour 74 projets en PPP conclus par l'intermédiaire d'Infrastructure Ontario (Vérificatrice générale de l'Ontario 2014). Les vérificateurs généraux du Canada, de la Colombie-Britannique, du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont aussi tous souligné de graves problèmes avec les PPP conclus dans leur province.

Les paiements d'intérêts élevés sont une caractéristique déterminante des PPP. Par exemple, en 2014, le vérificateur général de la Colombie-Britannique a examiné 16 projets de PPP dans sept organisations gouvernementales et deux ministères. Les taux d'intérêt sur cette dette PPP de 2,3 milliards de dollars variaient considérablement, allant de 4,42 à 14,79 %, avec un taux moyen pondéré de 7,5 %. Au cours des deux années précédentes, le taux d'intérêt payé par le gouvernement sur sa dette n'était que d'environ 4 %, de sorte que les emprunts directs du gouvernement auraient permis d'économiser 46 % du total des paiements d'intérêts sur ces projets (Vérificateur général de la Colombie-Britannique 2014).

De plus, les exigences juridiques, techniques et administratives des PPP sont beaucoup plus importantes que celles des marchés publics classiques. Les PPP impliquent des appels d'offres et des arrangements corporatifs et financiers complexes. Ils exigent également une documentation juridique complète relative au financement, à la conception,

à la construction, à l'exploitation et à la maintenance des projets d'infrastructure, ainsi qu'à la remise de l'actif à long terme. En 2020, Mapleton, en Ontario, s'est retrouvée avec une facture de 367 000 dollars en frais juridiques, une somme énorme pour une petite municipalité, simplement pour avoir exploré l'option PPP promue par la BIC. Elle a terminé l'année avec un déficit de 120 000 dollars qu'elle n'en aurait pas encouru autrement (Raftis 2020). L'ampleur et l'incidence de ces coûts ont amené Vining et Boardman à conclure que « les avantages potentiels des PPP sont souvent effacés par des coûts de contrat élevés » (Vining et Boardman 2008).

À travers le monde, il existe plusieurs autres modèles de banque publique d'infrastructure et d'investissement qui tiennent un rôle important dans le développement économique. Ces banques publiques sont souvent lancées grâce à un investissement initial en capital et à des garanties officielles d'emprunt offerts par les gouvernements. Cet endossement leur permet d'emprunter sur les marchés financiers à meilleur taux et d'en faire profiter leur clientèle. Nous présenterons quatre exemples porteurs plus loin.

Si les banques publiques peuvent proposer du financement à faible coût, c'est parce qu'elles ne sont pas privées. En effet, une banque publique est la propriété d'une autorité ou d'une entité publique. Elle est gérée conformément à un mandat ou à une loi habilitante, ou encore régie par une représentation gouvernementale officielle au sein de son conseil d'administration, ou une combinaison de ces facteurs (Marois 2022).

Cependant, ce n'est pas parce qu'une banque est publique qu'elle aura une mission explicitement publique. Comme on le voit avec la BIC, une banque publique peut être mandatée pour soutenir des intérêts financiers privés, comme la réduction des risques des investissements afin d'offrir un rendement plus élevé aux investisseurs. Les banques publiques ne sont pas nécessairement toutes bonnes. Celles-ci peuvent être corrompues, mal gérées ou détournées de leur mission, tout comme les banques privées. Néanmoins, avec suffisamment de volonté et de

6 La Banque de développement du Conseil de l'Europe, par exemple, déclare qu'elle peut soutenir les PPP, tout en précisant que « les projets [PPP], en particulier dans le cas de prêts directs, peuvent nécessiter un recours intensif à des services-conseils et juridiques, entraînant des coûts supplémentaires considérables pour la Banque. Selon le projet, la BDCE pourrait envisager d'imposer des frais pour couvrir ces coûts supplémentaires. » (BDCE 2020, ch. 4.7)



surveillance sociétales, une banque publique peut soutenir efficacement la démocratisation, la définanciarisation et la décarbonisation⁷ de la société (Bourgin et Sol 2021 ; Marois 2021 ; McBride 2022). On ne parle pas ici de vue de l'esprit : on dénombre plus de 900 banques publiques dans le monde qui détiennent ensemble 49 000 milliards de dollars d'actifs (Marois 2021, p. 43). Ce chiffre est supérieur de 10 % au PIB combiné des États-Unis, de l'Allemagne et de la Chine en 2021.

L'HÉRITAGE DU CANADA EN MATIÈRE DE BANQUES PUBLIQUES ET D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le Canada a une longue histoire de banques et d'institutions financières publiques puissantes ayant joué des rôles importants et diversifiés dans la société. La Banque de développement du Canada (BDC) du gouvernement fédéral offre des prêts et d'autres services financiers principalement aux petites et moyennes entreprises. Exportation et développement Canada (EDC) aide les exportateurs en matière de financement commercial, d'assurance-crédit et d'autres services. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) offre des prêts à faible coût, une assurance-prêt et d'autres services pour accroître l'offre de logements abordables et stabiliser le marché du logement et le système financier. Les provinces peuvent elles aussi se doter d'autorités de financement, comme la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique, qui accorde aux municipalités des prêts à moindre coût que si elles empruntaient individuellement sur les marchés financiers.

Le Canada compte neuf institutions financières d'intérêt public. Celles-ci détiennent des actifs totalisant plus de 973 milliards de dollars canadiens dans des domaines aussi variés que l'agriculture, le développement des entreprises, le logement, les exportations et les services de détail (figure 1). Toutefois, cet héritage n'est ni bien connu ni apprécié à sa juste valeur. Il est important que le rôle de ses institutions financières publiques canadiennes soit mieux connu de la population.

La première banque publique du Canada, l'Alberta Treasury Branch, a plus de 80 ans. Elle a été créée pour soutenir les agriculteurs en difficulté de la province (voir Anielski et Ascah 2018). En 1944, le gouvernement fédéral a créé les premières versions de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada pour soutenir la reconstruction et le développement économiques d'après-guerre. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été mise sur pied en 1946 dans le but public de répondre aux besoins en logement des anciens combattants et d'une population croissante. Financement agricole Canada a vu le jour un peu plus d'une décennie plus tard, en 1959, pour répondre exclusivement aux besoins de crédit des agriculteurs et à l'expansion agricole. Plus récemment, mentionnons la création de l'InBC Investment Corporation, que le gouvernement de la Colombie-Britannique a doté de 500 millions de dollars dans le but de catalyser les investissements dans l'action climatique, de faire progresser la réconciliation avec les Autochtones, de soutenir des communautés inclusives et de stimuler l'innovation dans la province (voir Mazzucato 2022).

⁷ La financiarisation se produit lorsque les actifs tirent leur valeur du rôle qu'ils peuvent jouer en tant qu'actifs financiers plutôt que de leur valeur d'usage. Par exemple, lorsque la valeur du logement est trop élevée pour les personnes qui en ont besoin pour vivre, en raison de sa valeur élevée pour les investisseurs.

FIGURE 1 : PRINCIPALES BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES AU CANADA, 2021

| | Année de création | Total des actifs (millions CAD) | Résultat net (millions CAD) | Nombre d'employé(e)s |
|--|-------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| ALBERTA TREASURY BRANCH (ATB) | 1938 | 57,052 \$ | 586 \$ | 5024 |
| BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA (BDC)* | 1944 | 37,148 \$ | 1650 \$ | c. 2300 |
| EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA (EDC) | 1944 | 60,615 \$ | 2287 \$ | c. 1550 |
| SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT | 1946 | 300,357 \$ | 1924 \$ | c. 2150 |
| FINANCEMENT AGRICOLE CANADA | 1959 | 43,860 \$ | 813 \$ | c. 2200 |
| CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC | 1965 | 472,366 \$ | 26,859 \$ | 1454 |
| BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA | 2017 | 1260 \$ | 169 \$ | c. 46 |
| FINDEV CANADA | 2017 | (jusqu'à 300 \$) | non-disponible | non-disponible |
| InBC INVESTMENT CORPORATION*** | 2021 | (jusqu'à 300 \$) | non-disponible | non-disponible |
| | | près de 973 158 \$ | | |

Sources : Base de données Orbis Bank Focus (<https://bankfocus.bvdinfo.com/>, consultée le 24 juillet 2022); sites Web des banques

*D'abord fondée sous le nom de Banque d'expansion industrielle (BEI).

**InBC peut investir jusqu'à 500 millions de dollars dans les années à venir.

Il est possible de transformer la mission de la BIC pour qu'elle finance réellement l'infrastructure publique, respecte l'environnement et favorise l'intérêt public. La transformation de la banque requiert des changements à quatre niveaux : son mandat, sa structure de gouvernance, sa politique de durabilité environnementale et son approche du financement des infrastructures locales. Certaines banques publiques de développement européennes démontrent qu'il est viable pour la BIC d'adopter des pratiques prometteuses servant davantage l'intérêt public. La société civile, les syndicats, les municipalités, les classes politique et universitaire peuvent s'inspirer de ces exemples européens pour réorienter la BIC vers un mandat servant réellement l'intérêt public.

RECOMMANDATION 1 : MODIFIER LE MANDAT DE BASE DE LA BIC

La loi qui a créé la BIC stipule que sa mission première est d'attirer les investisseurs privés et institutionnels. Cela doit changer. La vocation des banques publiques n'est ni neutre ni naturelle. La raison d'être d'une banque publique est sujette à des points de vue divergents et à des exigences contradictoires. Une banque publique peut se concentrer sur le service des intérêts privés ou publics. La direction prise est déterminée par les forces politiques et économiques qui influencent la prise de décision en matière de politiques publiques.

La vision conventionnelle des banques publiques suggère que si elles doivent exister, elles doivent seulement « réparer les marchés » et « réduire les risques » des investissements privés pour protéger les rendements financiers attendus (FMI/Banque mondiale 2015). En d'autres termes, certains soutiennent que les banques publiques devraient se concentrer sur l'utilisation de l'argent public pour susciter de nouveaux investissements privés. D'autres soutiennent que les banques publiques devraient se concentrer sur l'« additionnalité », ce qui signifie se concentrer uniquement sur ce que les banques privées ne feront pas ou ne peuvent pas faire (Skidelsky et coll. 2011). Ces dernières années, la Banque mondiale et les économistes conventionnels ont fait la promotion d'une additionnalité favorable au marché, c'est-à-dire utiliser le financement public pour attirer du financement privé afin, (idéalement, de stimuler l'investissement dans l'infrastructure verte en socialisant les risques (Bhattacharya et coll. 2016; Badré 2018 cf. Marois 2021 ; Dafermos et coll. 2021).

Sur la base des conseils de la société d'investissement privée mondiale BlackRock, le gouvernement libéral a donné à la BIC une vision de l'additionnalité axée sur les intérêts privés et le marché en intégrant cette vision dans le mandat législatif de la banque. Mais les banques publiques peuvent aussi intégrer une mission publique à leur mandat principal et à leurs fonctions institutionnelles. C'est un choix de politique publique. La Banque des municipalités néerlandaises

(Bank Nederlandse Gemeenten ou BNG) offre d'ailleurs un exemple probant de banque publique à vocation publique qui va à l'encontre des visions habituelles du statu quo.

UNE APPROCHE À VOCATION PUBLIQUE : LA BNG

Les banques publiques peuvent fonctionner en fonction d'une vocation publique explicite (Schmit et coll. 2011 ; McDonald et coll. 2020 ; Marois 2021 ; Barrowclough et Marois 2022). Il suffit de privilégier les besoins collectifs de la communauté et de la société plutôt que les intérêts privés ou corporatifs, ainsi que d'œuvrer dans l'intérêt public tel que défini par la communauté concernée. Une banque publique peut se concentrer exclusivement sur la réalisation d'une mission publique parce que sa nature publique peut la protéger, à un degré plus ou moins élevé, des forces concurrentielles des marchés financiers mondiaux. La propriété publique et les garanties gouvernementales contribuent à la protéger contre les défauts de paiement et à renforcer sa cote de crédit. Les politiques publiques peuvent déterminer des priorités opérationnelles plutôt que des horizons de profit à court terme pour les actionnaires. Lorsque les autorités gouvernementales exigent qu'une banque publique travaille à la réalisation de certains objectifs stratégiques, la protection que la sphère publique procure à celle-ci lui permet de poursuivre ces objectifs en fonction de sa mission publique plutôt que de chercher à maximiser les bénéfices. Mais il faut que cette banque publique soit conçue pour fonctionner de cette manière.

La BNG néerlandaise est une banque publique dont la mission est explicitement publique. Incorporée pour la première fois en 1914 par l'Association des municipalités néerlandaises sous le nom de « Bureau de crédit municipal » (Gemeentelijke Credietbank), la BNG a plus d'un siècle. Il s'agit d'une banque entièrement publique. Le gouvernement néerlandais détient 50 % des parts, tandis que les 50 % restants sont partagés entre les autorités municipales, les autorités provinciales et une régie des eaux.⁸ Sa mission est clairement publique : financer les municipalités néerlandaises et, ce faisant, aider ces autorités publiques à relever les défis sociaux et infrastructurels.

8 BNG Bank, «Ownership and Structure», <https://www.bngbank.com/About-BNG-Bank/Ownership-and-Structure>.

FIGURE 2 : LA BNG EN BREF

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-------------------------------|--------------------------|-----------|-------|-------|
| TOTAL DES ACTIFS (MILLIARDS D'EUROS) | 149,1 | 160,4 | 149,7 | 137,5 | 140,0 |
| RENDEMENT DE L'ACTIF MOYEN (RAM) EN % | 0,15 | 0,14 | 0,11 | 0,24 | 0,27 |
| RENDEMENT DE L'AVOIR PROPRE MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAPM) EN % | 5,43 | 5,19 | 3,88 | 7,95 | 9,86 |
| RÉSULTAT NET (MILLIONS D'EUROS) | 236 | 221 | 163 | 337 | 393 |
| NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S | 353 | 321 | 309 | 302 | 303 |
| COTE À LONG TERME | Moody's Investors Service Aaa | S&P Foreign currency AAA | Fitch AAA | | |
| ANNÉE DE CRÉATION | 1914 | | | | |

Source : Orbis Bank Focus, 2022.

Cette mission publique est au cœur de la BNG. Selon la banque, la «BNG appartient au secteur public néerlandais et travaille pour celui-ci. Au lieu de maximiser les profits, notre priorité est de maximiser l'impact social de nos activités. »⁹ Cela n'est possible que parce que la BNG est protégée par la sphère publique néerlandaise.

Selon les mesures financières conventionnelles de la réussite, comme des rendements élevés pour les actionnaires, la BNG serait considérée comme un échec. Au cours des cinq dernières années, le rendement de l'actif moyen (RAM) n'a été en moyenne que de 0,18 % (figure 2). Ce chiffre représente une petite fraction de ce à quoi s'attendraient les actionnaires de la Citibank ou de la Bank of America. Or, la BNG n'a pas pour mission publique de maximiser le rendement. Elle se préoccupe d'abord et avant tout des répercussions sociales et des services municipaux. C'est pourquoi elle se concentre sur la fourniture d'un financement approprié au secteur public néerlandais. De plus, elle ne prête pas au secteur privé. Cela lui permet de concentrer les connaissances, l'expérience, la culture et les ressources financières qu'elle accumule sur des activités favorables au public.

La BNG est une institution dynamique qui répond aux priorités publiques et qui évolue avec celles-ci (Swartz et Marois 2022). Par exemple, elle s'est engagée à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU en soutenant ses objectifs de développement durable (ODD) 3, 4, 7 et 11 (BNG 2021).



Source : BNG Bank, «Sustainability», <https://www.bngbank.com/Sustainability>

La BNG finance sa mission d'intérêt public en émettant des obligations sur les marchés financiers internationaux, et non en réduisant les risques des investisseurs privés. Elle finance principalement des entités publiques soutenues par les gouvernements, ce qui signifie qu'il n'y a aucun risque de défaut de crédit et qu'elle peut maintenir une cote de crédit triple A (figure 2).

⁹ BNG Bank, «About BNG Bank», <https://www.bngbank.com/About-BNG-Bank>.

soutenues par les gouvernements, ce qui signifie qu'il n'y a aucun risque de défaut de crédit et qu'elle peut maintenir une cote de crédit triple A (figure 2). En conséquence, la BNG peut accéder au financement mondial au taux d'intérêt le plus bas possible et en faire profiter sa clientèle du secteur public. Les fonds collectés sont principalement destinés aux associations de logement public et aux municipalités néerlandaises, qui représentent respectivement 49 et 36 % des actifs à long terme de la BNG (BNG 2021). Les soins de santé représentent 8 % des actifs à long terme. Les 7 % restants sont composés d'entités publiques œuvrant dans d'autres secteurs, notamment l'éducation, les services d'utilité publics et la gestion des déchets.

La BNG est l'illustration qu'une banque publique peut être active sur les marchés financiers et fonctionner dans l'intérêt public en apportant un soutien approprié aux municipalités, au logement social et aux services publics.

RECOMMANDATION 2 : RENDRE LA BIC PLUS TRANSPARENTE ET SA GOUVERNANCE PLUS REPRÉSENTATIVE

Les approches économiques conventionnelles veulent que la gouvernance des banques publiques reflète celle des banques privées. Ainsi, en étant elles aussi exposée aux forces du marché, les banques publiques devraient adopter les mêmes structures d'entreprise que les banques privées (Scott 2007). Les appels en faveur de la transparence et de la responsabilité sont les bienvenus pour pousser les banques publiques à rendre compte ouvertement et régulièrement de leurs activités. Par contre, réclamer la même exposition à la concurrence est inapproprié. En effet, ce point de vue repose sur une compréhension idéologique, plutôt qu'historique, des banques publiques.

Les économistes conventionnels ont un parti pris pour les banques privées. Par exemple, le professeur d'économie Andrei Shleifer a déclaré que la propriété privée constitue la seule source d'incitations commerciales à innover et à être efficace, ce que la «politisation» (c'est-à-dire la propriété publique) compromet (Shleifer 1998, pp. 136-7 ; 148). Selon ces économistes, croire autre chose, c'est être à la fois idéaliste et naïf à propos

des banques publiques (Barth et coll. 2006, 34-5). Les entreprises politiques comme les banques publiques sont donc «prédestinées à l'utilisation politique» (Marcelin et Mathur 2015, p. 529). Selon les mots de la Banque mondiale (elle-même une banque publique), «les bureaucrates font de mauvais banquiers» (2001, p. 123). Les banques publiques sont présentées comme intrinsèquement inférieures aux banques privées. Aux yeux des économistes conventionnels, il n'y a finalement qu'une seule solution pour mettre fin à cette infériorité perçue : la privatisation. Ils préfèrent toutefois passer sous silence qu'une banque privée peut aussi faire faillite, parfois de façon spectaculaire, comme pendant la crise financière mondiale de 2008-09.

Il existe toutefois une réalité incontournable : publique ou privée, une banque peut être mal gouvernée ou même détournée de sa mission par des acteurs puissants. Le plus important consiste donc à soumettre les banques, publiques ou privées, à un contrôle ouvert, responsable, transparent et démocratique au sein des sociétés dans lesquelles elles opèrent. Au Canada, cela signifie que les principales caractéristiques de gouvernance de la BIC devraient être la transparence, une représentation accrue des municipalités, des syndicats, de la société civile, des usagers et usagères de l'infrastructure et un partenariat avec les Autochtones dans un esprit de réconciliation.

Par exemple, l'article 5 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Lois du Canada 2021, ch 14) exige que toutes les autres lois du Canada soient «compatibles avec la Déclaration». La loi habilitante de la Banque de l'infrastructure du Canada devrait donc exiger que la banque mette en œuvre un protocole qui favorise la réconciliation en consultation avec des représentants et représentantes des communautés autochtones.

Ce protocole devrait être revu périodiquement pour s'assurer qu'il est conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il devrait prévoir un mécanisme par lequel les individus et les communautés peuvent faire part de leurs préoccupations concernant les activités de la banque.

Enfin, les critères de financement d'un projet devraient inclure une exigence pour l'entité emprunteuse d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de toute communauté autochtone touchée par le projet.

UNE APPROCHE DÉMOCRATIQUE REPRÉSENTATIVE : LA KfW

Les banques publiques peuvent démocratiser leur mode de gouvernance en intégrant une représentation sociale définie par la loi, ainsi que des mécanismes de reddition de comptes transparents. La banque de développement publique de l'Allemagne, la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau ou Institut de crédit pour la reconstruction), offre un exemple probant de banque publique démocratique bien gouvernée, dont la structure de gouvernance représentative est formellement établie par la loi.

FIGURE 3 : LA KfW EN BREF

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-------------------------------|--------------------------|-----------|-------|-------|
| TOTAL DES ACTIFS (MILLIARDS D'EUROS) | 551.0 | 546.4 | 506.0 | 485.8 | 472.2 |
| RENDEMENT DE L'ACTIF MOYEN (RAM) EN % | 0.40 | 0.10 | 0.28 | 0.34 | 0.29 |
| RENDEMENT DE L'AVOIR PROPRE MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAPM) EN % | 6.71 | 1.66 | 4.43 | 5.54 | 5.12 |
| RÉSULTAT NET (MILLIONS D'EUROS) | 2,215 | 524 | 1,366 | 1,637 | 1,428 |
| NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S | 7734 | 7382 | 6705 | 6376 | 6113 |
| COTE À LONG TERME | Moody's Investors Service Aaa | S&P Foreign currency AAA | Fitch AAA | | |
| ANNÉE DE CRÉATION | 1948 | | | | |

Source : Orbis Bank Focus, 2022.

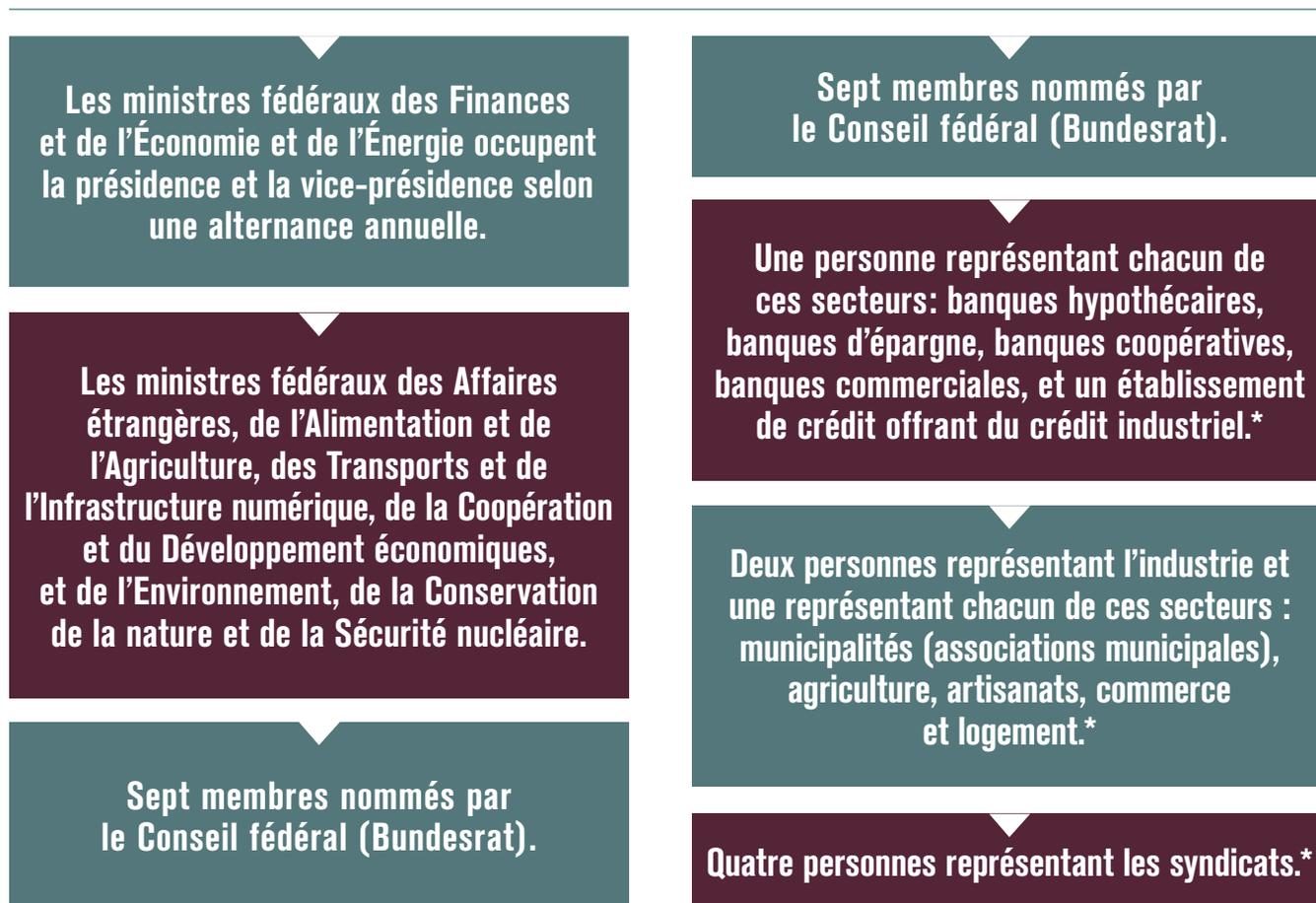
La KfW a été créée en 1948, avec l'aide du Fonds Marshall des États-Unis, pour jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale.¹⁰ Ses premières tâches ont consisté à faire face à la crise des réfugiés, à la destruction massive de logements et au rétablissement de la production d'électricité en fournissant un financement adéquat et à faible coût. Au fil des décennies, la KfW a évolué pour financer la promotion des exportations, les petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture, le développement international, les entreprises et l'industrie. Au milieu des années 1980, elle a lancé son premier programme de financement de la protection de l'environnement. Après la réunification allemande, en 1991, elle a étendu son aide aux PME et aux municipalités de l'ex-Allemagne de l'Est, ainsi qu'à la rénovation de cinq millions de logements (la moitié de toutes les maisons est-allemandes). La KfW continue de soutenir les politiques gouvernementales en finançant la transition vers l'efficacité énergétique (appelée *Energiewende*) et les mesures de soutien économique offertes en réponse à la crise financière mondiale de 2008-09 et à la pandémie actuelle de COVID-19, notamment.

Bien qu'elle ne soit pas parfaite, la KfW est probablement la banque publique de développement la plus connue et la plus respectée au monde (Griffith-Jones 2016; Ervine 2018; Marois 2017; Moslener et coll. 2018). Sa forme de gouvernance démocratique représentative contribue à sa bonne réputation. Son organe directeur suprême est son conseil de surveillance. Contrairement à la BIC, la composition du conseil de surveillance de la KfW est

¹⁰ Voir «History of KfW», disponible en ligne à l'adresse : <https://www.kfw.de/About-KfW/>.

précisée dans la *Loi concernant la Kreditanstalt für Wiederaufbau* (dernière mise à jour en juin 2020) (KfW 2020 [1948]). Cette loi stipule que le conseil de surveillance est composé de 37 membres, chacun représentant des postes désignés dans la société et au sein du gouvernement. La figure 4 montre les groupes que ces 37 membres doivent représenter. À titre d'exemple, la présidence et la vice-présidence du conseil de surveillance sont confiées en alternance annuelle à deux ministres fédéraux, celui des Finances et celui de l'Économie et de la Protection du climat. Selon la loi, le conseil doit délibérer sur les activités de la KfW et surveiller ces dernières. Pour renforcer sa reddition de comptes, la KfW a adopté en 2009 le Code de gouvernance des entreprises publiques fédérales qui détaille les exigences en matière de supervision, de transparence et de rapports. Les décisions du conseil de surveillance sont généralement prises à la majorité simple, chaque membre disposant d'une voix. En cas d'égalité, c'est la présidence qui tranche.

FIGURE 4 : MEMBRES DÉSIGNÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA KfW



*Les représentant(e)s sont nommés par le gouvernement fédéral, ou Bundesregierung, après consultation des groupes concernés.

La composition diversifiée des 37 membres du conseil de surveillance contribue à connecter la KfW à la société et aux communautés allemandes. En tant que banque de développement, la KfW n'a pas tendance à prêter directement aux particuliers, aux familles ou aux PME. Au lieu de cela, elle emprunte de l'argent pour le prêter ensuite à une autre entité

par l'intermédiaire d'autres banques de détail en Allemagne qui ont établi des réseaux de succursales. Les demandeurs de prêts promotionnels de la KfW s'adressent généralement à leur caisse d'épargne publique locale Sparkasse, aux coopératives Volksbank et Raiffeisenbank ou à une banque de détail privée qui transmet ensuite les demandes à la KfW (cf. Cassel 2021 ; Mertens 2021). La KfW peut prêter directement, mais elle ne le fait qu'à des entités plus importantes, comme d'autres banques, des

agences officielles, des municipalités, des États, des gouvernements nationaux et de grandes entreprises. C'est pourquoi les autres banques allemandes ont cinq représentant(e)s au conseil de surveillance de la KfW. Étant donné le soutien de longue date de la KfW aux municipalités, à l'agriculture, à l'artisanat, au commerce et au logement, ces secteurs sont également représentés au conseil. L'industrie, c'est-à-dire les grandes entreprises, compte deux représentant(e)s, tandis que les syndicats en ont quatre.

La diversité des membres du conseil de supervision, les processus de responsabilisation de celui-ci et le forum de délibération qu'il offre sont d'importants exemples de démocratisation concrète d'une banque publique. Cette forme de démocratie représentative n'est pas exempte de défis. Comme dans toute institution complexe et puissante, il peut y avoir des tensions entre les propriétaires de la banque (le gouvernement allemand), les personnes chargées de la gouverner (le conseil de supervision), en fonction de leur position dans la société, et les personnes chargées de la gérer au quotidien (les membres de la direction) sur la base de leur expertise approfondie. La KfW n'est pas à l'abri d'une telle dynamique, mais elle arrive à maintenir sa crédibilité au sein de la société allemande, offrant un exemple probant de banque publique démocratique représentative (Marois 2021).

Le modèle représentatif de la KfW contraste fortement avec la faible gouvernance de la BIC. Il peut cependant servir d'inspiration pour réformer la BIC.

RECOMMANDATION 3 : FAIRE DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE UNE EXIGENCE POUR LE FINANCEMENT PAR LA BIC

Dernièrement, la BIC s'est concentrée sur des projets verts, notamment plusieurs projets d'autobus à zéro émission, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, mais cela n'est pas son objectif principal.¹¹ Il faudrait changer cela. On peut

obliger une banque publique à financer la durabilité environnementale de manière responsable et à montrer l'exemple dans l'ensemble du secteur financier.

Les opinions conventionnelles sur la façon dont le financement peut faire progresser la durabilité environnementale continuent de privilégier la concurrence basée sur le marché et les normes volontaires (BSI 2020). Dans cette optique, le néolibéralisme domine et impose l'idéologie selon laquelle la meilleure solution aux problèmes économiques, sociaux, politiques et écologiques consiste en une plus grande exposition au marché et à la propriété privée (voir Marois et Pradella 2015). Les tenants de cette thèse soutiennent que le rapport ESG (environnemental, social et de gouvernance) volontaire représente la réponse la plus viable du secteur financier aux objectifs du Programme de développement durable horizon 2030 de l'ONU. Pour reprendre les termes de Moody's, une société de notation de crédit et de services financiers qui vend de l'expertise ESG, « chaque parcours de durabilité est unique. Quels que soient votre parcours et vos objectifs, nos solutions axées sur le marché sont là pour vous aider. »¹²

Les institutions financières privées restent donc sensibles, d'abord et avant tout, aux rendements financiers. Comme l'a déclaré le chef de l'investissement responsable chez HSBC Asset Management, « les investisseurs ne devraient pas s'inquiéter du risque climatique ». Il a même ajouté : « Qui se soucie si Miami se retrouve six mètres sous l'eau dans 100 ans ? » (Vetter 2022). De toute évidence, nous avons besoin de bonnes alternatives d'intérêt public.



11 Comme indiqué ci-dessus, le mandat de poursuivre des projets « générateurs de revenus » exclut la durabilité environnementale comme objectif principal.

12 «Moody's ESG Solutions: Empowering your sustainability journeys», courriel de marketing direct reçu le 22 juin 2022. Voir aussi le site ESG de Moody's : <https://esg.moody's.io/>.

UNE APPROCHE ÉPROUVÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : LA BANQUE NORDIQUE D'INVESTISSEMENT

Il est possible de concevoir une banque publique durable. La Banque nordique d'investissement (BNI) constitue un exemple probant de banque publique qui est tenue de financer la durabilité environnementale d'une manière responsable, montrant ainsi l'exemple dans le secteur financier.

La BNI est une banque multilatérale publique qui bénéficie de la solvabilité de ses pays membres. Elle a été constituée en 1975 lors de la signature d'un traité international entre le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie y ont adhéré en 2005. Les pays membres sont les propriétaires de la BNI et ce sont leurs représentant(e)s qui forment le conseil d'administration.

FIGURE 5 : LA BANQUE NORDIQUE D'INVESTISSEMENT EN BREF

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-------------------------------|--------------------------|------|------|------|
| TOTAL DES ACTIFS (MILLIARDS D'EUROS) | 37,6 | 35,4 | 32,7 | 31,7 | 30,0 |
| RENDEMENT DE L'ACTIF MOYEN (RAM) EN % | 0,44 | 0,48 | 0,57 | 0,56 | 0,70 |
| RENDEMENT DE L'AVOIR PROPRE MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAPM) EN % | 4,05 | 4,34 | 4,98 | 4,92 | 6,27 |
| RÉSULTAT NET (MILLIONS D'EUROS) | 159 | 165 | 182 | 173 | 211 |
| NOMBRE D'EMPLOY(É)S | 221 | 222 | 229 | 197 | 193 |
| COTE À LONG TERME | Moody's Investors Service Aaa | S&P Foreign currency AAA | | | |
| ANNÉE DE CRÉATION | 1975 | | | | |

Source : Orbis Bank Focus, 2022.

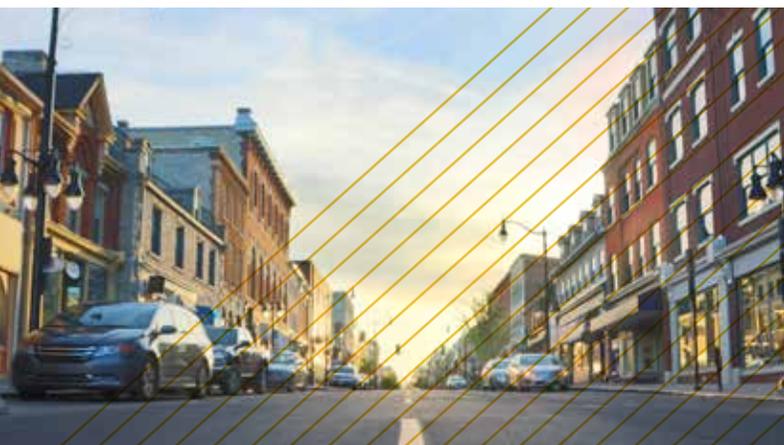
La durabilité environnementale est au cœur du mandat de la BNI, sinon son seul mandat. La BNI finance des projets ayant un objectif clair et respectant le mandat de productivité et/ou de gain environnemental de la banque. Les mécanismes de contrôle en place pour assurer le respect du mandat de la BNI permettent d'ailleurs de voir ce qui la distingue des banques commerciales privées (entrevue réalisée avec la personne responsable de l'environnement à la BNI, février 2020, dans Marois, 2021, 131). Ces mesures garantissent la place de la durabilité environnementale dans l'ADN institutionnel et le fonctionnement de la BNI.

La BNI soumet tous les projets potentiels à une évaluation interne des répercussions sur l'environnement afin de déterminer si le projet respecte ses normes environnementales et sociales. L'évaluation tient également compte de la capacité de l'emprunteur à gérer les risques environnementaux et sociaux d'un projet. Les projets qui apporteront des avantages environnementaux importants peuvent bénéficier d'un financement encore moins coûteux que d'habitude grâce au financement des obligations environnementales. Au chapitre de la modernisation des infrastructures, la BNI finance des projets de lutte aux changements climatiques, notamment dans les réseaux électriques, les réseaux d'égouts et le contrôle de l'eau lors des tempêtes, ainsi que des projets

qui favorisent l'utilisation efficace des ressources et qui réduisent la consommation d'électricité, d'eau et de matières premières.

La durabilité environnementale n'a pas toujours fait partie de la mission de la BNI. Elle a toutefois été l'une des premières banques, publiques ou privées, à fournir du financement axé sur la durabilité environnementale et à adopter des politiques de durabilité environnementale contraignantes qui fixent un plancher «vert» clair pour la prise de décisions en matière de prêts (Marois, 2021, p. 127). La réorientation de la BNI vers la durabilité environnementale était le reflet des priorités sociétales et politiques de la région nordique. Selon le ministre finlandais des Finances, Petteri Orpo, «les pays nordiques ont collectivement reconnu qu'ils devraient prioriser l'action climatique»¹³. Les États membres ont exigé que la BNI réagisse à la crise climatique, et le personnel a agi en conséquence, notamment en mettant à jour la politique de durabilité en 2021.

Cette politique robuste éclaire la prise de décisions et les pratiques en matière de financement. La BNI a notamment fait un grand pas en avant en termes d'interdiction du financement des énergies fossiles et de ses projets connexes. Selon le responsable de la durabilité et du mandat à la BNI, Luca De Lorenzo¹⁴, «la politique de durabilité mise à jour montre que le temps file et que nous devons vraiment intensifier nos efforts pour décarboniser le secteur de l'énergie. Nous avons donc adopté une position très claire : nous ne financerons plus aucune production d'énergie à base de combustibles fossiles.»



L'approche de la BNI en matière de durabilité environnementale représente un bon exemple de ce que peuvent faire les banques publiques pour susciter des investissements écologiquement durables en adoptant des politiques claires qui sont en phase avec la volonté populaire et politique. Ce n'est cependant pas parfait. Le mandat de la BNI place toujours la productivité et la durabilité environnementale sur un pied d'égalité. La politique de durabilité mise à jour en 2021 a exclu les combustibles fossiles, mais elle n'a pas établi de hiérarchie claire où les gains de durabilité devraient avoir préséance sur les gains de productivité. Il existe de solides arguments pour que la BNI établisse une hiérarchie politique contraignante dans laquelle la productivité passerait après les gains environnementaux (Marois, 2021a, pp. 142-143). Cela harmoniserait les politiques de durabilité environnementale de la banque avec celles d'autres institutions financières publiques nordiques qui précisent que les gains environnementaux doivent être démontrés avant l'examen du projet (le Fonds finlandais pour le climat ou le Fonds Invest-NL par exemple, voir Marois 2021b; Invest-NL, 2021, p. 33).

Considérant l'urgence au point de vue de l'intérêt public, la BIC devrait suivre les meilleures pratiques environnementales et exiger que tous les projets procurent des gains au niveau de la durabilité avant de recevoir un financement.

RECOMMANDATION 4 : ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DE LA BIC

Une banque publique peut fonctionner comme un bailleur de fonds direct efficace et efficient pour les infrastructures municipales et communautaires sur la base de collaborations public-public. En effet, c'est par l'établissement de collaborations public-public, et non par la conclusion de PPP, que le financement de la BIC s'est révélé le plus prometteur et a démontré la plus grande capacité comme catalyseur de projets d'infrastructures vertes (Marois et coll. 2022). Par exemple, la banque a récemment adopté des options de financement direct pour l'achat de flottes d'autobus zéro émission dans le cadre de projets municipaux et communautaires (BIC 2022). La BIC devrait adopter le financement public direct comme modèle opérationnel de base.

¹³ «Finance Ministry Coalition for Climate Action to Meet in Helsinki», NIB News, 20 février 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.nib.int/cases/finance-ministry-coalition-for-climate-action-to-meet-in-helsbreg>. Consulté le 18 juin 2022.

¹⁴ «Sustainability Policy Updated», BNI, <https://www.nib.int/who-we-are/our-impact/disclosure/public-consultation-sustainability-policy>. Consulté le 09 juin 2022.



Au lieu de cela, la BIC préconise davantage une approche conventionnelle qui perpétue le statu quo. Les tenants de cette approche prétendent qu'une plus grande participation du privé est non seulement souhaitable, mais nécessaire pour répondre aux besoins en infrastructures publiques des municipalités et des communautés. C'est l'approche d'intérêt public-privé qui a été intégrée au mandat de la BIC, comme le conseillait la société d'investissement privée BlackRock.

La capacité de fournir un financement public approprié aux entités publiques est ainsi réduite et dévalorisée. L'institution financière finlandaise MuniFin nous offre un modèle pro-public alternatif qui fonctionne comme la pratique l'a démontré.

UNE APPROCHE POUR UNE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE MUNICIPALE ET LOCALE PERFORMANTE : MUNIFIN

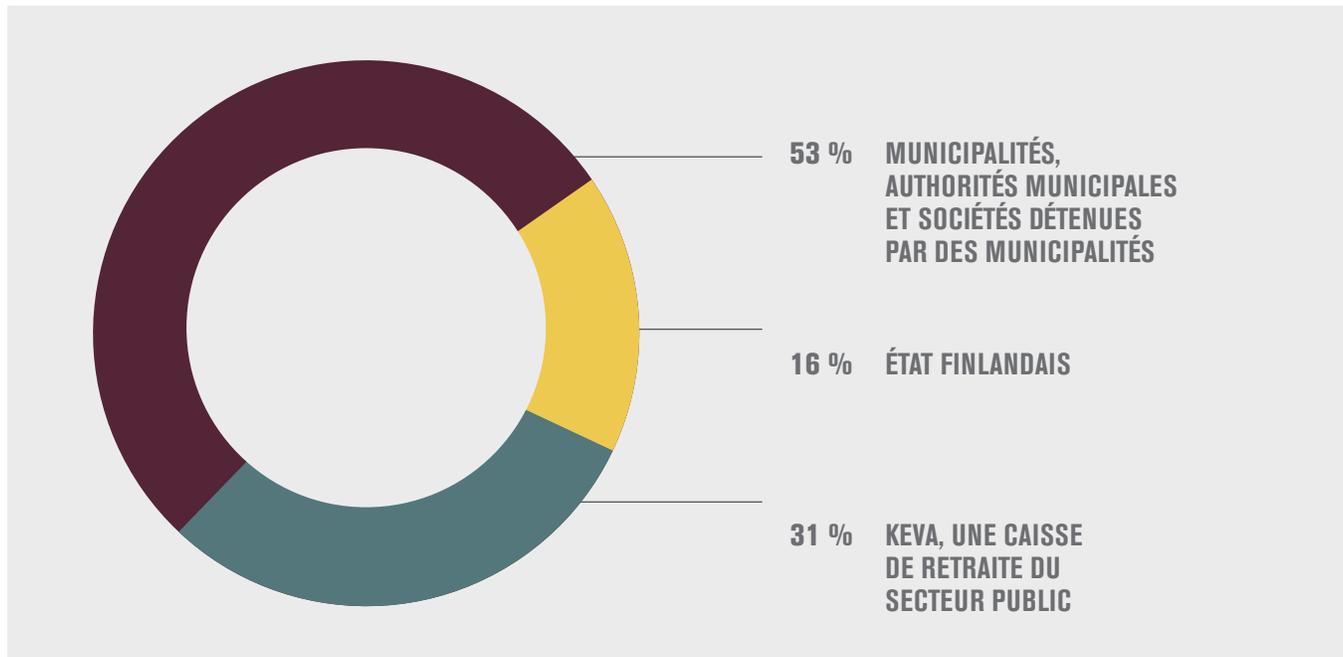
L'institution de crédit finlandaise Municipality Finance (MuniFin), constituée en 1989, est un exemple probant de banque publique chargée de fournir un financement approprié aux villes et aux communautés. MuniFin n'est ni la première ni la dernière à le faire, car les banques publiques qui soutiennent les municipalités n'ont rien de nouveau. En fait, les premières banques publiques étaient des banques municipales conçues pour financer la ville, comme la Taula de Canvi à Barcelone, qui a débuté ses activités en 1401 (Milian 2021). Au début des années 1800, les caisses d'épargne publiques municipales (Sparkassen) ont commencé à émerger dans l'Allemagne moderne (Cassell 2021). Aujourd'hui, il existe 385 Sparkassen locales en Allemagne. Celles-ci détiennent des actifs totalisant plus de 2000 milliards de dollars américains. En 1878, la Banco Ciudad (Banque municipale) de Buenos Aires a été créée pour lutter contre le prêt usuraire. Comme indiqué précédemment, la BNG néerlandaise a été fondée en 1914 avec une mission municipale explicite. Récemment, le mouvement bancaire public américain s'est concentré sur la création de nouvelles banques publiques municipales pour soutenir le développement démocratique et communautaire (Brennan 2021), avec notamment des projets très avancés à San Francisco et à Los Angeles.

Toutes les banques municipales ou locales n'ont pas la même mission. Certaines se concentrent davantage sur les services financiers de détail, d'autres sur le soutien des finances et de l'infrastructure municipales. MuniFin entre dans cette deuxième catégorie (voir Juuti et coll. 2022). Elle a été créée pour appuyer le développement de « l'État-providence finlandais » en soutenant les villes et les communautés.¹⁵ L'une des principales responsabilités de MuniFin est de veiller à ce que sa clientèle du secteur public « puisse obtenir du financement, quelle que soit la situation du marché » (MuniFin, 2021a, p. 5). Contrairement aux banques privées, MuniFin ne range pas son parapluie financier lorsqu'il pleut.

MuniFin dispose de plus de 46 milliards d'euros d'actifs (figure 7). Elle est détenue à 100 % par des entités et des autorités publiques. Ce sont : l'État finlandais, huit municipalités finlandaises et Keva, la caisse de retraite du secteur public (figure 6). Selon MuniFin, ses actionnaires publics sont la raison pour laquelle elle ne cherche pas à maximiser ses profits, mais plutôt à être le « meilleur expert en financement dans le domaine » (MuniFin, 2020, p. 5). Les principaux clients de MuniFin sont également ses propriétaires, les municipalités finlandaises, qui reçoivent du financement pour les transports publics nationaux, les hôpitaux, les centres de soins de santé, les écoles, les services de garde, le logement à but non lucratif et les foyers pour personnes ayant des besoins particuliers.

¹⁵ "Sustainability," MuniFin, https://www.munifin.fi/sustainability/#file_widget-27. Accessed 08 June 2022.

FIGURE 6 : PROPRIÉTAIRES PUBLICS DE MUNIFIN EN POURCENTAGE



Source : MuniFin, 2022, p. 6.

Comme pour de nombreuses banques publiques de développement, la principale source de financement récurrent des activités financières de MuniFin provient de l'émission d'obligations sur les marchés financiers internationaux. Les fonds collectés sont destinés exclusivement « au secteur public finlandais et au secteur du logement subventionné par l'État ».¹⁶

Tout le financement fourni par MuniFin au secteur public et au logement social est garanti par la Commission finlandaise de garantie municipale. Créée en 1996, elle a pour objectif public de garantir et de soutenir le financement conjoint des municipalités finlandaises. Si un emprunteur public, une ville par exemple, ne rembourse pas MuniFin et est en défaut de paiement, la commission injecte du capital dans MuniFin pour la protéger contre l'insolvabilité et un effondrement éventuel.¹⁷ La commission remplit cette fonction en détenant ses propres réserves et en utilisant ses marges de crédit. De plus, la commission est épaulée par 295 municipalités finlandaises qui en sont les garants ultimes.

La collaboration entre MuniFin et la commission de garantie municipale met en évidence le potentiel des collaborations financières public-public. En plus de soutenir MuniFin, une institution financière publique prêtant au secteur public, la commission a collaboré avec la Banque nordique d'investissement (BNI). Par exemple, en 2019, la BNI a accordé à la commission un prêt de 200 millions d'euros en appui à sa marge de crédit, ce qui lui permet de continuer à prêter au secteur public municipal par l'intermédiaire de MuniFin.¹⁸

¹⁶ «For Investors», MuniFin. https://www.munifin.fi/investor-relations/#file_widget-21.

¹⁷ Voir «Finland. Municipal Guarantee Board», BNI, <https://www.nib.int/loan/municipal-guarantee-board-22810>. Consulté le 9 juin 2022.

¹⁸ Voir «Finland. Municipal Guarantee Board», BNI, <https://www.nib.int/loan/municipal-guarantee-board-22810>. Consulté le 9 juin 2022.

FIGURE 7 : MUNIFIN EN BREF

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-------------------------------|--------------------------|------|-------|-------|
| TOTAL DES ACTIFS (MILLIARDS D'EUROS) | 46,4 | 44,0 | 38,9 | 35,7 | 34,7 |
| RENDEMENT DE L'ACTIF MOYEN (RAM) EN % | 0,42 | 0,37 | 0,28 | 0,43 | 0,46 |
| RENDEMENT DE L'AVOIR PROPRE MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAPM) EN % | 13,34 | 11,93 | 8,80 | 14,26 | 17,35 |
| RÉSULTAT NET (MILLIONS D'EUROS) | 192 | 155 | 105 | 152 | 159 |
| NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S | 164 | 165 | 167 | 151 | 134 |
| COTE À LONG TERME | Moody's Investors Service Aa1 | S&P Foreign currency AA+ | | | |
| ANNÉE DE CRÉATION | 1989 | | | | |

Source : Orbis Bank Focus, 2022.

CONCLUSION

Les Canadien(ne)s se sont fait dire à maintes reprises qu'il faut des investisseurs privés pour fournir des infrastructures publiques et le faire de manière durable. Lorsque les investisseurs privés n'ont pas réussi à le faire à la hauteur, à la vitesse ou au niveau de durabilité environnementale requis par les communautés canadiennes, le gouvernement libéral a promis de créer une nouvelle banque publique dans l'intérêt public.

Malheureusement, les architectes de la Banque de l'infrastructure du Canada avaient d'autres plans : ils ont créé une banque publique pro-marché. Si on se fie à son objectif déclaré de stimuler les investissements privés, la BIC a clairement échoué. Elle a toutefois réussi à ouvrir la voie à un financement public direct approprié pour le secteur public. Il peut donc s'agir d'un « échec utile », d'une opportunité de réformer la BIC à des fins strictement publiques.

Il existe de nombreux exemples de pratiques bancaires publiques porteuses sur lesquelles s'appuyer. La BNG néerlandaise montre que les autorités n'ont pas à craindre de donner une mission publique explicite à une banque publique. La KfW allemande montre qu'il est possible de gouverner une banque publique démocratiquement. La Banque nordique d'investissement illustre que les politiques de durabilité environnementale peuvent façonner de manière significative le financement qu'accordent les banques publiques et la manière dont elles le font. En Finlande, MuniFin montre qu'il est possible pour une banque publique de financer efficacement les infrastructures et les services publics municipaux sans la participation d'investisseurs privés. Ce sont toutes des banques publiques respectées et en bonne santé financière qui fournissent un financement public stable depuis des décennies. Pourquoi la BIC n'adopterait-elle pas des pratiques similaires et porteuses d'avenir dans le cadre de son examen quinquennal ? Cela lui permettrait de mieux construire en se basant sur les meilleures données probantes. Le gouvernement canadien doit tirer les leçons des expériences des banques publiques européennes et réformer la BIC pour en faire une banque qui servira l'intérêt public en répondant aux besoins urgents des communautés tout en s'attaquant à la crise climatique.



À PROPOS DE L'AUTEUR

Thomas Marois est professeur associé en études du développement à la SOAS University of London. Il est spécialisé en économie politique. Il est un chercheur de renommée mondiale sur les banques publiques et le financement des transitions vertes et justes de manière à combler les clivages nord-sud. Il est l'auteur du livre *Public Banks : Decarbonisation, Definancialisation, and Democratization* (2021) et coéditeur du livre *Public Banks and Covid-19 : Combatting the Pandemic With Public Finance* (2020). Il a écrit des articles pour de nombreuses publications universitaires et est chercheur associé au Municipal Services Project, un réseau mondial de chercheuses et de chercheurs qui étudient les alternatives publiques à la privatisation et à la commercialisation. Il travaille en étroite collaboration avec des instituts de recherche comme le Transnational Institute et le Democracy Collaborative, ainsi qu'avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de nombreuses institutions financières publiques à travers le monde. Il siège au conseil consultatif du Public Banking Institute et a travaillé dans les secteurs privé et public, ainsi que pour des ONG au Canada et en Amérique latine. Il est un fier descendant des Métis canadiens.



BIBLIOGRAPHIE

- Anielski, M. et Ascah, B., 2018. *Alberta's Public Bank: How ATB Can Help Shape the New Economy*. Edmonton, Alb. : Parkland Institute. Disponible au : https://www.parklandinstitute.ca/albertas_public_bank. Consulté le 28 juin 2022.
- Badré, B., 2018. *Can Finance Save the World? Regaining Power Over Money to Serve the Common Good*. Oakland, Californie : Berrett-Koehler Publishers.
- Banque mondiale, 2001. *Finance for growth: Policy choices in a volatile world*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Barrowclough, D.V. et Marois, T., 2022. «Public Banks, Public Purpose, and Early Actions in the Face of Covid-19», *Review of Political Economy*, 34:2, 372-390.
- Barth, JR, G. Caprio Jr. et R. Levine, 2006. *Rethinking Bank Regulation: Till Angels Govern*. New York : Cambridge University Press.
- Bhattacharya, A., Meltzer, J.P., Oppenheim, J., Qureshi, Z. et Stern, N., 2016. *Delivering on Sustainable Infrastructure for Better Development and Better Climate*. Washington : New Climate Economy.
- BIC, 2022. «New Infrastructure Benefitting Canadians». Disponible au : <https://drdrc6dlee0yd.cloudfront.net/files/CIB-101/CIB-Partnership-Highlights-08-11.pdf>. Consulté le 21 septembre 2022.
- BNG, 2021. «Investor Presentation 2021», juillet 2021. Disponible au : <https://bngbank.com/funding>. Consulté le 14 juin 2022.
- Bourgin, C. et Sol, X., 2021. *The European Green Deal: Reclaiming Public Investments for a real Socio-ecological Transformation*. Bruxelles : Counter Balance.
- Brennan, M., 2021. *Constructing the Democratic Public Bank: A Governance Proposal for the Los Angeles Public Bank*. Washington, D.C.: The Democracy Collaborative. Disponible au : <https://thenextsystem.org/learn/stories/constructing-democratic-public-bank-governance-proposal-los-angeles>. Consulté le 20 juillet 2022.
- BSI, 2020. PAS 7340 : 2020 *Framework for embedding the principles of sustainable finance in financial services organizations – Guide*. London: British Standards Institution. Disponible au : <https://www.bsigroup.com/en-GB/>. Consulté le 24 juillet 2022.
- CEB, 2020. *Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets de la CEB*. Mis à jour le 16/06/2020. Disponible au : <https://coebank.org/fr/project-financing/how-access-ceb-financing/>.
- Comité TRAN (Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités), 2022. « Rapport 3 : La Banque de l'infrastructure du Canada ». Disponible au : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/TRAN/rapport-3>. Consultée 1^{er} mai 2022.
- Curry, B., 2017 (5 mai). «Liberals gave investors 'extraordinary control' over infrastructure bank: opposition.» *Globe and Mail*. Disponible au : <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/liberals-gave-investors-extraordinary-control-over-infrastructure-bank-opposition/article34910106/>. Consulté le 25 juillet 2022.
- Dafermos, Y., Gabor, D. et Michell, J., 2021. «The Wall Street Consensus in pandemic times: what does it mean for climate-aligned development?» *Canadian Journal of Development Studies*, 42 (1/2). pp. 238-251.

DPB (Bureau du directeur parlementaire du budget), 2021 (28 avril). Communiqué de presse. Disponible au : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/news-releases--communiqués-de-presse/COM-2122-014--canada-infrastructure-bank-unlikely-to-meet-spending-objectives-says-pbo--la-banque-de-l'infrastructure-du-canada-natteindra-probablement-pas-ses-objectifs-de-dépenses-selon-le-dpb>. Consulté le 25 juillet 2022.

Ervine, K., 2018. *Carbon*. Cambridge, R.-U. : Polity Press.

FMI/Banque mondiale, 2015. *From Billions to Trillions: Transforming Development Finance Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance*. Development Committee, Joint Ministerial Committee of the Boards of Governors of the Bank and the Fund on the Transfer of Real Resources to Developing Countries. DC2015-0002. Disponible au : www.worldbank.org.

Gouvernement du Canada (GC), communiqué de presse, 2016 (18 mars). « Le ministre Morneau annonce la composition du Conseil consultatif en matière de croissance économique. » Disponible au : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2016/03/le-ministre-morneau-annonce-la-composition-du-conseil-consultatif-en-matiere-de-croissance-economique.html>. Consulté le 25 juillet 2022.

Griffith-Jones, S., 2016. « National Development Banks and Sustainable Infrastructure; the case of KfW », *Global Economic Governance Initiative*, No.6. 07/2016. Disponible au : https://www.bu.edu/pardeeschool/files/2016/07/GriffithJones.Final_.pdf. Consulté le 10 décembre 2022.

Invest-NL, 2021. 2020 Annual Report. Amsterdam, Pays-Bas. Disponible au : www.invest-nl.nl. Consulté le 18 novembre 2021.

Juuti, P.S., Juuti, R.P., et McDonald, D.A., 2022. « Boldly boring: public banks and public water in the Nordic region », *Water International*. DOI: 10.1080/02508060.2022.2072149.

KfW, 2020 [1948]. *Law Concerning Kreditanstalt für Wiederaufbau*. Dernière version en date du 19 juin 2020. Disponible au : <https://www.kfw.de/KfW-Group/Service/Download-Center/Konzernthemen/Rolle-und-Aufgaben-der-KfW-Bankengruppe/>. Consulté le 8 juin 2022.

Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, LC 2017, ch. 20, art. 403. Disponible au : <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-6.18/TexteComplet.html>. Consulté le 25 juillet 2022.

Lois du Canada, 2021, ch 14. *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Disponible en ligne au : <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2021-c-14/derniere/lc-2021-c-14.html>. Consulté le 28 novembre 2022.

Loxley, J., et Loxley, S., 2021. *Poser les bonnes questions : un guide à l'intention des municipalités qui envisagent les PPP*. Ottawa : SCFP. Disponible au : <https://scfp.ca/guide-municipalites-ppp>. Consulté le 25 juillet 2022.

Marcelin, I. et Mathur, I., 2015. « Privatization, financial development, property rights and growth », *Journal of Banking & Finance*. (50): 528-46.

Marois, T. et Pradella, L., 2015. « Polarising Development – Introducing Alternatives to Neoliberalism and the Crisis ». Dans : Pradella, L. et Marois, T., (éd.). *Polarizing Development: Alternatives to Neoliberalism and the Crisis*. London: Pluton Press, pp 1-12.

Marois, T., 2017. *How Public Banks Can Help Finance a Green and Just Energy Transformation*. Amsterdam : Transnational Institute. Disponible au : <https://www.tni.org/en/publication/how-public-banks-can-help-finance-a-green-and-just-energy-transformation>

Marois, T., 2017a. *Public Banks: Decarbonisation, Definancialisation, and Democratisation*. Cambridge University Press.

Marois, T., 2021b. *Opinion on the Finnish Climate Fund (Ilmastorahasto) Strategy*. UCL Institute for Innovation and Public Purpose, Commissioned by the Finnish Climate Fund. Disponible au : <https://www.ucl.ac.uk/bartlett/public-purpose/publications/2021/sep/opinion-finnish-climate-fund-ilmastorahasto-strategy>.

Marois, T., 2022. «A Dynamic Theory of Public Banks (and Why it Matters)», *Review of Political Economy*, 34:2, 356-371. Libre accès.

Marois, T., McDonald, D.A., Spronk, S., 2022. «It's time for the Canada Infrastructure Bank to reclaim its public purpose», *The Conversation*. 6 avril 2022. Disponible au : <https://theconversation.com/its-time-for-the-canada-infrastructure-bank-to-reclaim-its-public-purpose-180286>. Consulté le 20 juin 2022.

Mazzucato, M., 2022. *Inclusive and sustainable British Columbia: A mission-oriented approach to a renewed economy*. London: UCL Institute for Innovation and Public Purpose.

McBride, S., 2022. *Escaping Dystopia: Rebuilding a Public Domain*. Bristol, R.-U. : Bristol University Press.

McDonald, D.A., T. Marois & D. Barrowclough (éd.), 2020. *Public banks and Covid-19: combatting the pandemic with public finance*, UNCTAD (Geneva) and Eurodad (Brussels). Libre accès en ligne au : https://publicbanks covid19.org/images/PDF_FILES/Public_Banks_and_Covid19_-_Full_Book.pdf.

Mertens, D., 2021. «A German Model? KfW, Field Dynamics, and the Europeanization of “Promotional” Banking». Dans : Mertens, D., Thiemann, M. et Volberding, P. (éd.). *The Reinvention of Development Banking in the European Union: Industrial Policy in the Single Market and the Emergence of a Field*. Oxford University Press. pp. 117-142.

Milian, L.M., 2021. «The Taula de Canvi of Barcelona: success and troubles of a public bank in the fifteenth century», *Journal of Medieval Iberian Studies*. 13(2): 236–253.

Moslener, U., Thiemann, M. et Volberding, P., 2018. «National Development Banks as Active Financiers: The Case of KfW.» Dans Griffith-Jones, S. et Ocampo, J.A. (éd.), *The Future of National Development Banks*, 63-85. Cambridge, R.-U. : Cambridge University Press.

MuniFin, 2020. Annual Report 2019. Helsinki : Municipality Finance Plc. Disponible au : <https://www.munifin.fi/>. Consulté le 10 juin 2022.

MuniFin, 2021a. *Annual Report 2020*. Helsinki : Municipality Finance Plc. Disponible au : <https://www.munifin.fi/>. Consulté le 10 juin 2022.

MuniFin, 2021b. Sustainability Policy. Daté du 3 novembre 2021. Helsinki : Municipality Finance Plc. Disponible au : <https://www.kuntarahoitus.fi/app/uploads/sites/2/2021/11/Sustainability-Policy-2021.pdf>. Consulté le 21 juin 2022.

MuniFin, 2022. Annual Report 2021. Helsinki : Municipality Finance Plc. Disponible au : <https://www.munifin.fi/>. Consulté le 10 juin 2022.

Orbis Bank Focus, 2022. Données de BankFocus. Recherche effectuée le 1^{er} juin 2022. Bureau van Dijk.

Raftis, P., 2020 (11 septembre). «Mapleton projecting \$120,000 year-end deficit.» *The Wellington Advertiser*. Disponible au : <https://www.wellingtonadvertiser.com/mapleton-projecting-120000-year-end-deficit/>. Consulté le 25 juillet 2022.

- Reynolds, K., 2017. *La Banque de l'infrastructure du Canada et le droit public à l'information*. Columbia Institute. Disponible au : <https://columbiainstitute.eco/wp-content/uploads/2017/09/Columbia-Infrastructure-Bank-French-web-Sept-21.pdf>. Consulté le 25 juillet 2022.
- Schmit, M. L. Gheeraert, T. Denuit et C. Warny, 2011. *Public Financial Institutions in Europe*. Bruxelles : European Association of Public Banks.
- Scott, D., 2007. *Strengthening the Governance and Performance of State-Owned Financial Institutions*. Washington : Banque mondiale.
- Shleifer, A., 1998. «State versus private ownership». *Journal of Economic Perspectives* 12, no 4: 133-50.
- Simpson, C., Rathi, A. et Kishan, S., 2021. «The ESG Mirage», *Bloomberg UK*. 10 décembre 2021. Disponible au : <https://www.bloomberg.com>. Consulté le 20 juin 2022.
- Skidelsky, R., Martin, F. et Westerlind Wigstrom, C., 2011. *Blueprint for a British Investment Bank*. London : Centre for Global Studies.
- Vérificateur général de la Colombie-Britannique, 2014. *The 2014 Summary Financial Statements and the Auditor General's Findings*, p.18. Disponible au : <https://www.bcauditor.com/sites/default/files/publications/reports/AGBC%20ROPA-FINAL.pdf>. Consulté le 5 août 2022.
- Vérificatrice générale de l'Ontario, 2014. *Rapport annuel*. Disponible au : <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr14/305%20AR14%20fr.pdf>. Consulté le 5 août 2022.
- Vetter, D., 2021 (20 mai). «Who Cares If Miami Is 6 Meters Underwater In 100 Years? : HSBC Executive's Incendiary Climate Comments», *Forbes*. 20 mai 2022. Disponible au : <https://www.forbes.com/>. Consulté le 21 juin 2021.
- Vining, A., et Boardman, A., 2008. «Public-Private Partnerships in Canada: Theory and Evidence.» *Canadian Public Administration* 51, mars, p. 9.
- Wherry, A., 2016 (24 janvier). «Justin Trudeau returns from Davos with good press, results to be determined.» *CBC News*. Disponible au : <https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-davos-forum-over-wherry-1.3417484>. Consulté le 25 juillet 2022.

ANNEXE : PROJETS DE LA BIC EN DATE DE SEPTEMBRE 2022

| PROJET | PARTENAIRES | ENGAGEMENT DE LA BIC |
|--|--|--------------------------------|
| Alberta Irrigation | Gouvernement de l'Alberta | 407,5 M\$ |
| Internet haute vitesse Arrow Technology Group | CRTC, ISDE, Arrow Technology Group | 10 M\$ |
| Agrandissement hydroélectrique d'Atlin | Première Nation Tlingit de Taku River | Jusqu'à 80 M\$ |
| Train Calgary-Banff | Gouvernement de l'Alberta | Protocole d'entente |
| Gare portuaire de Contrecoeur | Administration portuaire de Montréal | Jusqu'à 300 M\$ |
| Expansion de GO – Corridor Ontario | Infrastructure Ontario, Metrolinx | Jusqu'à 2 G\$ |
| Pont à péage de l'autoroute 697 | Gouvernement de l'Alberta | Protocole d'entente |
| Lien hydrofibre de Kivalliq | Kivalliq Inuit Association, Sakku Investments Corp., Anbaric Development Partners, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Protocole d'entente |
| Lulu Island District Energy | Ville de Richmond, Lulu Island Energy Company | Protocole d'entente |
| Pont ferroviaire de New Westminster | Gouvernement du Canada | Étude d'accélération du projet |
| Oneida Energy Storage | Oneida Energy Storage LP | Protocole d'entente |
| Parc éolien de Pirate Harbour | Port Hawkesbury Paper | Protocole d'entente |
| Réseau express métropolitain (REM) | CDPQ Infra, Gouvernement du Québec | 1,28 G\$ |
| Agrandissement de Taltson Hydroelectricity | Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest | Services de consultation |
| VIA Rail | VIA Rail Canada, Transports Canada | 55 M\$ |

| PROJECT | PARTNER(S) | CIB COMMITMENT |
|--|--|--|
| Gare REM Aéroport international Montréal-Trudeau | Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, Aéroports de Montréal | Jusqu'à 300 M\$ |
| MR d'Acadia et Irrigation des zones spéciales | Gouvernement de l'Alberta, Municipalité régionale d'Acadia et Special Areas Board | Protocole d'entente pour l'accélération du projet |
| Fibre optique dans le sud du Manitoba | Valley Fiber Limited, DIF Capital Partners | 130 M\$ |
| Autobus zéro émission d'Edmonton | Ville d'Edmonton | Jusqu'à 14,4 M\$ (20 autobus) |
| Rénovations à Edmonton | Ville d'Edmonton | Protocole d'entente pour l'accélération du projet, la BIC agira comme conseiller |
| Autobus zéro émission d'OC Transpo | Ville d'Ottawa, OC Transpo | 380 M\$ (pour environ 450 autobus) |
| Autobus zéro émission de Brampton | Ville de Brampton | 400 M\$ |
| Autobus scolaires zéro émission de la C.-B. | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles émissions de carbone, Association of School Transportation Services of British Columbia | 30 M\$ |
| Autobus scolaires zéro émission d'Autobus Séguin | Gouvernement du Québec, Autobus Séguin | 15 M\$ |
| Rénovations chez Algoma Steel | Gouvernement du Canada, Algoma Steel | 220 M\$ |
| Rénovations de Dream | Dream Group of Companies, divers partenaires publics en Ontario et en Saskatchewan | Jusqu'à 136,6 M\$ |

| PROJECT | PARTNER(S) | CIB COMMITMENT |
|---|--|-----------------------|
| Enwave District Energy | Ville de Toronto, Ville de Mississauga, Enwave Energy Company | 600 M\$ |
| Liaison fixe de l'île Georgina | Première Nation des Chipewas de l'île Georgina | Protocole d'entente |
| Johnson Controls Retrofits | Johnson Controls Inc., divers partenaires publics | Jusqu'à 100 M\$ |
| Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw | Première Nation de Kahkewistahaw, Gouvernement du Canada | 15,4 M\$ |
| Lien fixe Terre-Neuve-et-Labrador | Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, ministère des Transports et de l'Infrastructure de T.-N.-L. | Protocole d'entente |
| Autobus scolaires zéro émission au Québec | Gouvernement du Québec, Fédération des transporteurs par autobus | Jusqu'à 400 M\$ |
| Autobus zéro émission de la région de Durham | Région de Durham, Durham Region Transit | Jusqu'à 68 M\$ |
| Internet haute vitesse en milieu rural ontarien | Gouvernement de l'Ontario, ISDE (fonds universel pour la large bande) | 1,3 G\$ |
| Rénovations de la SOFIAC | Gouvernement du Québec, Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC), Fondation, Econoler & Fiera Dette privée | Jusqu'à 100 M\$ |
| Rénovations à l'Hôpital Toronto Western | Réseau universitaire de santé, Gouvernement du Canada, Vancity Community Investment Bank, Noventa Energy Partners et Enbridge Gas | 19,3 M\$ |

| PROJECT | PARTNER(S) | CIB COMMITMENT |
|--|---|-----------------|
| Chemin de fer Tshuëtin | Transports Canada, Société du Plan Nord, Tshuëtin Rail Transportation Inc., Tshuëtin LP | 50 M\$ |
| Rénovations chez Avenue Living | Avenue Living | Jusqu'à 120 M\$ |
| Rénovations d'immeubles commerciaux d'Efficiency Capital | Efficiency Capital | Jusqu'à 50 M\$ |
| Rénovations à l'Université de Toronto | Université de Toronto | Jusqu'à 56 M\$ |



SCFP